



Parlement francophone bruxellois **(Assemblée de la Commission communautaire française)**

Session 2025-2026

Séance plénière du vendredi 16 janvier 2026

VERSION PROVISOIRE DU 20 JANVIER 2026

Compte rendu

Sommaire

Pages

SOMMAIRE

EXCUSÉS
ORDRE DU JOUR	
• <i>DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR</i>
COMMUNICATIONS	
• <i>COMPOSITION DU PARLEMENT</i>
• <i>EXERCICE DE LA TUTELLE</i>
• <i>ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION</i>

- *QUESTIONS ÉCRITES*
- *NOTIFICATIONS*

PRISES EN CONSIDÉRATION

- DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À CHARGER LE COLLÈGE DE DÉPOSER UN BUDGET 2026
- DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ACCÉLÉRER ET RENFORCER L'EFFICACITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE AFIN DE FAIRE DE LA FORMATION UN LEVIER D'ACCÈS DIRECT À L'EMPLOI

INTERPELLATIONS

- L'APPLICATION DES RÈGLES DES MARCHÉS PUBLICS POUR LES BUS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
 - de Mme Kristela Bytyçi
 - à M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Transport scolaire
 - (Orateurs : Mme Kristela Bytyçi, M. Petya Obolensky, Mme Stéphanie Lange, M. Kalvin Soiresse Njall et M. Rudi Vervoort, ministre).....
- LA SENSIBILISATION DES JEUNES AUX SCIENCES
 - de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
 - à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement
 - (Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Elhadj Moussa Diallo, M. Kalvin Soiresse Njall et M. Rudi Vervoort, ministre).....

QUESTIONS ORALES

- LA PRÉVENTION CONTRE LE VIH EN RÉGION BRUXELLOISE
 - de Mme Angelina Chan
 - à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé
 - (Orateurs : Mme Angelina Chan et M. Rudi Vervoort, ministre).....
- LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES DE PRÉVENTION DE L'USAGE NOCIF D'ALCOOL À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
 - de M. Mohamed Ouriaghli
 - à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé
 - (Orateurs : M. Mohamed Ouriaghli et M. Rudi Vervoort, ministre).....
- LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES GYNÉCOLOGIQUES ET OBSTÉTRICALES
 - de Mme Kristela Bytyçi
 - à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé
 - et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé
 - (Orateurs : Mme Kristela Bytyçi et M. Rudi Vervoort, ministre)
- LA MÉNOPAUSE
 - de Mme Amélie Pans
 - à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé
 - et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé
 - (Orateurs : Mme Amélie Pans et M. Rudi Vervoort, ministre).....

- LE VIEILLISSEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ ET LES POLITIQUES D'INCLUSION SOCIALE À BRUXELLES

de M. Mohamed Ouriaghli

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille

à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale

et à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale

(Orateurs : M. Mohamed Ouriaghli et M. Rudi Vervoort, ministre).....

- LA PROMOTION DU VOLONTARIAT DANS LES POLITIQUES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

de M. Mohamed Ouriaghli

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège

et à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale

(Orateurs : M. Mohamed Ouriaghli et M. Rudi Vervoort, ministre).....

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

- LES DANGERS DU BUSINESS DES INJECTIONS ILLÉGALES

de M. Jamal Ikazban

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé

(Orateurs : M. Jamal Ikazban et M. Rudi Vervoort, ministre).....

- L'IMPACT DE LA RÉFORME FÉDÉRALE DU CHÔMAGE SUR LES PARENTS D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP LOURD

de Mme Cécile Vainsel

LES EFFETS DE LA RÉFORME DU CHÔMAGE DU FÉDÉRAL SUR LES AIDANTS PROCHES DE PERSONNES HANDICAPÉES QUI SE RETROUVENT SANS REVENUS

question d'actualité jointe de M. Petya Obolensky

LA SITUATION DES AIDANTS PROCHES D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

question d'actualité jointe de Mme Aurélie Czekalski

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège et de la Famille

et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

(Orateurs : Mme Cécile Vainsel, M. Petya Obolensky, Mme Aurélie Czekalski et M. Rudi Vervoort, ministre).....

QUESTIONS ORALES (SUITE)

- LA MISE EN VALEUR DU CINÉMA BELGE FRANCOPHONE ET LE SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

de Mme Françoise Schepmans

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture

(Orateurs : Mme Françoise Schepmans et M. Rudi Vervoort, ministre).....

- LES LOGEMENTS ÉTUDIANTS GÉRÉS PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

de Mme Françoise Schepmans

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

(Orateurs : Mme Françoise Schepmans et M. Rudi Vervoort, ministre).....

- L'ÉTAT DES LIEUX DE LA CONSOMMATION DU PROTOXYDE D'AZOTE

de M. Jamal Ikazban

à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

(Question orale transformée en question écrite à la demande de l'auteur)

CLÔTURE

ANNEXES

- ANNEXE 1 : ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION
- ANNEXE 2 : COUR CONSTITUTIONNELLE

Présidence de M. Bertin Mampaka Mankamba, président

La séance plénière est ouverte à 9h41.

Mme Isabelle Emmery prend place au Bureau en qualité de secrétaire.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 18 décembre 2025 est déposé sur le Bureau)

M. le président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

M. le président.- Mme Loubna Azghoud, M. Mounir Laarissi et M. Matteo Segers, ainsi que Mme Barbara Trachte, ministre-présidente et M. Alain Maron, ministre, ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

M. le président.- Au cours de sa réunion du vendredi 9 janvier dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du vendredi 16 janvier 2026.

Demande de modification de l'ordre du jour

M. le président.- Je suis saisi d'une demande de modification de l'ordre du jour concernant la prise en considération de la proposition de résolution visant à accélérer et renforcer l'efficacité de la formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale, afin de faire de la formation un levier d'accès direct à l'emploi.

Conformément à l'article 48.1 du Règlement, la proposition est appuyée par six membres.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. Jamal Ikazban (PS).- Nous avons pris acte de la demande de collègues visant à modifier l'ordre du jour. Si le Règlement du Parlement prévoit cette possibilité, nous n'y voyons pas d'objection.

En revanche, concernant la forme, nous avons quelques remarques étant donné que nous dérogeons à la procédure habituelle. Sans vouloir créer de polémique, nous aimerions demander une suspension de séance afin de tenir une brève réunion du Bureau élargi.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

M. le président.- La modification de l'ordre du jour devant être validée par le Bureau élargi, je suspends la séance et j'invite les membres de celui-ci à me suivre pour une courte réunion.

La séance est suspendue à 9h45.

La séance est reprise à 10h24.

M. le président.- À la suite de la motion d'ordre demandée par le chef de groupe socialiste, M. Jamal Ikazban, une réunion en urgence du Bureau élargi vient de se tenir.

Le Bureau élargi confirme que la demande de modification de l'ordre du jour a été faite de manière réglementaire.

Ce dernier propose à l'Assemblée d'approuver cette modification d'ordre du jour, sans l'urgence, c'est-à-dire que nous n'interrompons pas nos travaux pour convoquer une commission afin de traiter ce document en urgence, mais que nous procèderons uniquement à une prise en considération.

Pour votre information, il a été décidé que la demande faite sera traitée « normalement » en commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme, à l'occasion d'un ordre des travaux, commission qui est supposée être présidée par votre serviteur et qui, comme il a l'a fait au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, remercie les vice-présidents qui les président.

Cette commission sera donc présidée, d'après ce que j'ai compris, par M. Hicham Talhi. Vous aborderez tous les autres sujets dans le cadre de cet ordre des travaux.

Je tiens à remercier les membres du Bureau élargi pour le respect mutuel qu'ils se sont témoigné et le climat très positif dans lequel la discussion a eu lieu.

(Assentiment)

En conséquence, l'ordre du jour tel que modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

Composition du Parlement

M. le président.- Par courriel du 19 décembre 2025, M. Jamal Ikazban, président du groupe PS, et M. Soulaimane El Mokadem m'ont fait part de la décision de ce dernier de siéger dorénavant au sein du groupe PS. Il siège au banc n° 79.

Par courrier du 9 janvier 2026, les services du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'ont informé de la démission de M. Christophe De Beukelaer en sa qualité de député bruxellois et de l'installation de Mme Emel Köse en qualité de membre du groupe linguistique français du Parlement bruxellois. Je lui souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée. Elle siège au banc n° 70.

Exercice de la tutelle

M. le président.- Par courriers du 19 décembre 2025, Mme Valérie Glatigny, ministre du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles exerçant la tutelle sur les compétences réglementaires de la Commission communautaire française, m'a informé de l'approbation par la tutelle :

- des règlements portant approbation du compte général et du règlement définitif du budget de l'Entité francophone bruxelloise pour les années de 2016 à 2021 ;
- du règlement fixant le règlement de travail du personnel enseignant non subventionné de la Commission communautaire française ;

- du règlement ouvrant des crédits provisoires pour les mois de janvier, février, mars et avril de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026.

Arrêtés de réallocation

M. le président.- Le Gouvernement a fait parvenir neuf arrêtés de réallocation au Parlement, en vertu de l'article 29 du décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle des services administratifs de la Commission communautaire française et des organismes administratifs publics qui en dépendent.

Ces arrêtés sont publiés au compte rendu de la séance.

Questions écrites

M. le président.- Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- Mme Aurélie Czekalski à Mme Barbara Trachte ;
- Mme Françoise Schepmans à M. Bernard Clerfayt.

Notifications

M. le président.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudiciales qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications est annexée au présent compte rendu.

PRISES EN CONSIDÉRATION

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À CHARGER LE COLLÈGE DE DÉPOSER UN BUDGET 2026

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à charger le Collège de déposer un budget 2026, déposée par M. Fabian Maingain et Mme Farida Tahar (doc. n° 50 (2025-2026) n° 1).

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si le Parlement est d'accord, cette proposition de résolution est envoyée pour examen en commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives.

(Assentiment)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ACCÉLÉRER ET RENFORCER L'EFFICACITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE AFIN DE FAIRE DE LA FORMATION UN LEVIER D'ACCÈS DIRECT À L'EMPLOI

M. le président.- Conformément à l'article 61 du Règlement du Parlement, l'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à accélérer et renforcer l'efficacité de la formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale afin de faire de la formation un levier d'accès direct à l'emploi, déposée par M. Gaëtan Van Godsenhoven, M. Olivier Willocx, Mme Angelina Chan, Mme Ludivine de Magnanville Esteve, Mme Aline Godfrin et M. Sadik Köksal.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si le Parlement est d'accord, cette proposition de résolution est envoyée pour examen en commission de

l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme.

(Assentiment)

INTERPELLATIONS

M. le président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

L'APPLICATION DES RÈGLES DES MARCHÉS PUBLICS POUR LES BUS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Interpellation de Mme Kristela Bytyçi

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Transport scolaire

Mme Kristela Bytyçi (MR).- Ces dernières semaines, un scandale a profondément préoccupé les familles bruxelloises : une société de transport travaillant sous contrat avec la Commission communautaire française faisait circuler des bus scolaires pour enfants en situation de handicap sans assurance valable. Huit véhicules ont été saisis par la police et 335 élèves se sont retrouvés du jour au lendemain privés de transport scolaire. Si le contrôle a été fait par la police flamande, les élèves francophones restent concernés, puisqu'ils ont également été véhiculés dans des bus non assurés.

Lors des questions d'actualité en séance plénière le 5 décembre dernier, vous aviez reconnu la situation et rappelé que les sociétés devaient respecter les règles d'exécution des marchés publics. Vous aviez également indiqué qu'en cas de manquement, il était possible de résilier le contrat et de choisir un autre prestataire. Pour ne pas en arriver là et limiter les perturbations en pleine année scolaire, il conviendrait plutôt de demander aux sociétés sous contrat de régulariser leur situation.

Cet incident pose la question de la prévention. Comment faire pour qu'un tel incident ne se reproduise plus ? Nous en avons déjà longuement discuté en commission ; les familles concernées ont de nombreux soucis avec ce secteur, en crise depuis des années. Chaque acteur doit donc prendre ses responsabilités et tout mettre en œuvre pour garantir un transport fluide, efficace et sûr.

Vous aviez mentionné que le problème devait être réglé pour le 8 décembre. Pouvez-vous confirmer aujourd'hui que tous les bus utilisés pour le transport scolaire des élèves francophones sont en ordre d'assurance et que tous les documents requis ont été vérifiés pour tous les véhicules ?

La situation a-t-elle bien été rétablie dès le lundi 8 décembre ?

Quelles ont été les répercussions pour les élèves francophones utilisant ces bus ?

Comment les parents et écoles ont-ils été informés de la situation ?

Quelles mesures concrètes avez-vous prises pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise ?

Les sociétés ont-elles été sanctionnées pour non-respect des règles relatives aux marchés publics ?

Comment le respect des règles relatives aux marchés publics par ces sociétés est-il contrôlé ?

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

M. Petya Obolensky (PTB).- Tous les ans, des problèmes (temps de trajet, annulations fréquentes, etc.) sont rapportés concernant les transports scolaires d'enfants en situation de handicap gérés par la Commission communautaire française. Une commission plénière a même été organisée à ce sujet il y a quelques semaines.

Cet hiver, la situation a atteint son paroxysme. En résumé, la Commission communautaire française travaille avec deux sociétés de transport dont les bus ont été, lors d'un contrôle par la police, immobilisés par cette dernière en raison d'un défaut d'assurance. De ce fait, des enfants particulièrement fragiles ont été conduits à l'école dans des véhicules de police. Non, ce n'est pas un sketch, cet incident extrêmement grave s'est produit il y a quelques semaines !

Monsieur le ministre, interrogé au moment des faits, vous avez répondu que ce n'était pas la faute de la Commission communautaire française, mais celle des deux compagnies d'autocars qui ne respectaient pas les règles. Évidemment, on est face à quelque 21 sociétés de transport privées qui se partagent plus de 90 % des circuits. C'est un peu l'anarchie. Le fond du problème est que, dans son système d'appel d'offres, la Commission communautaire française sélectionne les entreprises les moins chères. Or, « moins cher » rime avec « moins fiable », comme le disent les familles des enfants concernés.

Ces derniers temps, les conséquences de cette situation ont été multiples : problèmes d'engagement d'accompagnateurs, conditions d'emploi précaires des chauffeurs de cars, pénurie de véhicules, etc. Je me souviendrais toute ma vie de Mme Wastiaux, responsable du Centre Nos Pilifs, qui nous a expliqué un jour en commission avoir déjà dû pousser le bus avec ses collègues pour le faire démarrer.

Citons aussi – parmi les conséquences fâcheuses – le service au rabais, le manque de contrôle démocratique, le sous-investissement dans le matériel et la précarisation des travailleurs. En résumé, il s'agit d'un mécanisme de transfert des pouvoirs publics vers le privé, avec en bonus une baisse de qualité.

Dans l'affaire qui nous occupe, les pouvoirs publics ont constaté qu'ils s'étaient fait berner, mais, la procédure étant trop complexe, ont décidé de continuer à faire confiance aux opérateurs, en leur demandant gentiment de se mettre en ordre. Comment est-il possible que la Commission communautaire française ne rompe pas son contrat avec des sociétés qui ont transporté des enfants en situation de handicap dans des véhicules non assurés ? Imaginez ce qui se serait passé si un accident avait eu lieu !

Avez-vous vérifié tous les documents de tous les véhicules afin d'éviter un autre cas ?

En Région wallonne, les transports sont apparemment gérés par une administration placée sous la tutelle du Gouvernement, à savoir l'Opérateur de transport de Wallonie. Que pensez-vous de ce système ?

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe PTB)*

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).- Ces dernières semaines et ces derniers mois, le groupe des Engagés, par la voix de ma collègue Sofia Bennani, a dénoncé publiquement une situation particulièrement préoccupante

dans l'organisation du transport scolaire des enfants en situation de handicap relevant de la Commission communautaire française.

Je vous ai personnellement interpellé sur ce dossier, via une question d'actualité en séance plénière du 5 décembre dernier. Les éléments apparus depuis lors confirment qu'il ne s'agit pas d'un simple incident isolé, mais d'une faille de contrôle qui touche au cœur même de la sécurité des enfants en situation de handicap, particulièrement vulnérables. Pour rappel, le Pacte scolaire garantit à chaque enfant l'accès effectif à l'école, y compris aux enfants en situation de handicap.

À Bruxelles, la Commission communautaire française porte une responsabilité directe dans l'organisation et le contrôle du transport scolaire spécialisé. Or, il est apparu que des enfants ont été transportés dans des véhicules non couverts par une assurance valide, alors même que ces transports s'inscrivent dans le cadre d'un marché public attribué par la Commission communautaire française. Ce constat pose une question simple, mais lourde de conséquences : que se serait-il passé si un accident avait eu lieu ?

Pour Les Engagés, la sécurité des enfants ne se négocie pas et, lorsqu'il s'agit d'enfants en situation de handicap, le niveau d'exigence doit être maximal.

L'administration de la Commission communautaire française dit avoir vérifié le contrôle technique des véhicules. Toutefois, comment admettre qu'un contrôle technique puisse être vérifié sans que l'assurance – une obligation légale fondamentale – ne le soit systématiquement aussi ? Cet épisode doit nous obliger à renforcer la prévention, à clarifier les responsabilités et à garantir que la continuité des transports scolaires ne puisse plus être interrompue en cas de manquement grave d'un prestataire.

Dans ce contexte et dans le cadre de vos compétences, pouvez-vous nous expliquer pourquoi l'administration de la Commission communautaire française vérifiait le contrôle technique des véhicules, mais pas systématiquement l'existence et la validité de leur assurance, alors qu'il s'agit là d'une obligation légale élémentaire ?

Quelles modifications concrètes et formalités ont été apportées depuis lors à la méthodologie des contrôles internes de l'administration de la Commission communautaire française, en particulier pour ce qui concerne la vérification des assurances pendant l'exécution du marché ?

L'administration de la Commission communautaire française a adressé un courrier aux écoles indiquant qu'elle ne se considérait pas responsable de cette situation. Confirmez-vous cette position ou reconnaissiez-vous une responsabilité administrative de la Commission communautaire française dans cette défaillance ?

Existe-t-il désormais un protocole écrit prévoyant une vérification périodique des assurances pour les prestataires de transport scolaire spécialisé ? Si oui, selon quelles modalités ? Sinon, est-il envisageable de mettre en place un tel protocole ?

En cas de suspension immédiate d'un prestataire pour non-respect des obligations légales, quel est le dispositif d'urgence prévu pour garantir la continuité du transport scolaire des enfants en situation de handicap sans rupture prolongée de leur droit à l'école ?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Nous avons été nombreuses et nombreux à vous interroger sur ce grave sujet. Les écologistes estiment que la sécurité des enfants ne se négocie pas, surtout lorsqu'ils sont en situation de fragilité. C'est le cas dans le cadre du transport scolaire des enfants à besoins spécifiques.

Nous avons été choqués de découvrir la défaillance d'une société de transport travaillant sous contrat avec la Commission communautaire française. Vous avez dit que les enfants avaient été pris en charge dans des véhicules banalisés, et pas dans des véhicules de police. Quoi qu'il en soit, ce sont les forces de l'ordre qui ont assuré le suivi.

Aujourd'hui, les questions fondamentales restent. Quel suivi a été assuré après cet événement ?

Tous les véhicules de transport des enfants à besoins spécifiques sont-ils aujourd'hui assurés ? Comme l'a dit ma collègue, il est incompréhensible que la vérification du contrôle technique soit effectuée et non celle des assurances.

Vous aviez répondu que ce contrôle était compliqué. Où réside cette complexité ? En quoi le contrôle des assurances est-il compliqué dans le cadre d'un marché public ?

Tous les bus qui transportent ces enfants sont-ils aujourd'hui en ordre d'assurance ?

Pour résoudre un problème, il faut pouvoir identifier la source et voir comment y remédier. Or, l'administration se dégage aujourd'hui de toute charge. Qui est dès lors responsable de cette situation ? Où se trouve le problème et comment peut-il être réglé ? Il est essentiel de clarifier les responsabilités et de connaître les dispositions prises pour y remédier, afin de rassurer les parents, mais aussi le public et les députés qui travaillent sur ces questions.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe Ecolo)*

M. Rudi Vervoort, ministre.- Je tiens tout d'abord à rappeler que le premier responsable pénal est l'exploitant, qui est tenu de respecter la loi. Ensuite, nous pouvons discuter des modalités de contrôle et de l'élaboration du cahier des charges.

Comme je l'ai dit lors du débat d'actualité en décembre, la couverture de ces assurances était de toute façon garantie. Il n'y avait donc pas de risques de non-couverture en cas d'accident avec dommages corporels. En effet, nous avons la chance de vivre dans un pays où certains mécanismes sont activés par défaut, notamment en matière d'assurance automobile. Mais, heureusement, nous n'en sommes pas arrivés là.

L'administration de la Commission communautaire française ne peut pas contrôler en permanence tous les véhicules en circulation. C'est en cela que la responsabilité incombe à l'exploitant, qui s'engage à respecter la loi dans le cadre des offres qu'il dépose à la suite d'appels lancés par l'administration. Toutefois, des contrôles ponctuels sont régulièrement organisés sur les points repris dans le cahier spécial des charges relatif au transport scolaire.

Dans le cas présent, la situation a été réglée le lundi suivant notre débat d'actualité. Les courriers de mise en demeure avaient déjà été envoyés le vendredi. Les exploitants ont ensuite fourni la preuve du paiement de l'ensemble des assurances qui n'avaient pas été acquittées.

Au total, 21 bus scolaires ont été concernés. Les contrôles avaient été effectués en Flandre et ont entraîné la mise à l'arrêt de l'ensemble des bus scolaires de deux sociétés de transport, lesquelles ne travaillaient pas uniquement pour la Commission communautaire française.

Tous ces bus ont été mis à l'arrêt du 25 novembre au 5 décembre. À Bruxelles, quinze établissements scolaires ont été affectés. Dès le 25 novembre, les parents ont été prévenus de l'annulation des différents circuits, et ce, par le biais des procédures habituelles : soit par SMS, soit par courriel.

Concrètement, pour l'avenir, il est évidemment impossible de prévenir ou d'anticiper tout litige entre une société de transport et sa compagnie d'assurances. Sur le terrain, les contrôles s'effectuent cependant, et les référents de terrain sont chargés de vérifier les règles définies dans le cahier des charges. Six référents de terrain sont en service, pour environ 240 circuits de bus.

Je vais maintenant vous énumérer la liste des points de contrôle repris dans le cahier des charges :

- la sous-traitance sans autorisation ;
- le recours à un véhicule de remplacement non adapté ;
- la malpropreté du bus ;
- le mauvais fonctionnement du chauffage ;
- le contrôle technique, dont fait partie l'assurance ;
- le recours à un véhicule autre que celui prévu ;
- l'absence de panneau réglementaire ;
- le mauvais fonctionnement des accessoires, tels que les ceintures de sécurité ;
- le non-respect des itinéraires et des horaires ;
- le permis de conduire ;
- le non-respect de l'interdiction de fumer dans le bus ;
- l'ouverture et la fermeture des portes lorsque le bus n'est pas à l'arrêt.

Concernant les sanctions appliquées, les factures des sociétés de transport ont été amputées des neuf journées de prestation. Un courrier recommandé a en outre été adressé aux deux sociétés concernées afin de leur signifier que, si l'impossibilité d'assurer les services de transport concernés devait se prolonger au-delà du 3 décembre, conformément aux dispositions prévues dans le cahier spécial des charges, la Commission communautaire française se verrait contrainte de procéder à une résiliation unilatérale et immédiate des marchés. Cela ne s'est pas produit.

Vous posez la question de l'opportunité du recours à la sous-traitance pour ce service. Cette question avait été examinée, mais l'administration de la Commission communautaire française n'a pas la capacité de gérer elle-même l'acquisition des bus, ainsi que leur gestion et leur entretien. Elle ne dispose pas non plus du personnel à cette fin, car le transport scolaire est un métier spécifique. En résumé, comme dans la grande majorité des secteurs, le choix de la sous-traitance s'explique par des raisons économiques.

Mme Kristela Bytyçi (MR).- Vous n'ignorez pas que ce sujet me tient particulièrement à cœur. Garantir le transport scolaire des enfants en situation de handicap, c'est aussi garantir leur droit fondamental à l'éducation et à l'inclusion.

Nous devons continuer à veiller à ce que ce transport scolaire soit en phase avec les règles, car c'est l'unique moyen d'assurer la sécurité des enfants concernés.

M. Rudi Vervoort, ministre.- Monsieur Obolensky, je précise qu'en Région wallonne, ces transports sont gérés par le TEC.

La demande que le transport d'enfants en situation de handicap à Bruxelles soit assuré par des bus de la STIB avait jadis été adressée par un député à la ministre Fremault, mais la STIB ne s'estime pas en capacité de le faire.

M. le président.- L'incident est clos.

LA SENSIBILISATION DES JEUNES AUX SCIENCES

*Interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge
de l'Enseignement*

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Depuis plusieurs années, la pénurie de profils formés aux disciplines scientifiques est régulièrement constatée dans différents secteurs d'activité. Les entreprises francophones innovantes, notamment dans les domaines liés aux biotechnologies, à la biopharmacie, aux technologies de l'environnement, à la chimie durable ou encore à l'agroalimentaire responsable rencontrent de plus en plus de difficultés à recruter des collaborateurs disposant des compétences scientifiques nécessaires.

Cette situation met en évidence un décalage entre le dynamisme économique de ces secteurs et la disponibilité de compétences qualifiées.

Dans ce contexte, le campus du CERIA occupe une place centrale dans la formation de profils scientifiques. Véritable pôle d'enseignement de la Commission communautaire française, il accueille des cursus de l'enseignement supérieur, dont des bacheliers en chimie.

Cette situation concerne particulièrement les jeunes, car elle engendre des enjeux importants en matière de sensibilisation aux sciences et de connaissance des métiers scientifiques. La compréhension de la science, des innovations technologiques et des réalités professionnelles associées est un facteur-clé pour permettre aux jeunes de s'approprier ces thématiques et de s'y intéresser dès le plus jeune âge. Dans un monde en mutation rapide, où les avancées scientifiques et technologiques transforment les modes de production, la santé, l'environnement et les modes de vie, il est devenu essentiel que chacun dispose d'une bonne compréhension de ces évolutions.

La science ne se limite pas à la formation de futurs professionnels, elle constitue un outil indispensable pour développer l'esprit critique, analyser les enjeux complexes et s'adapter aux transformations économiques et technologiques. La sensibilisation des jeunes aux sciences prend donc une dimension stratégique, car elle prépare à la fois à l'innovation et à l'acquisition de compétences essentielles pour relever les défis de demain.

La Commission communautaire française soutient divers dispositifs visant à rapprocher les jeunes des sciences, tant à l'école que dans le cadre d'activités périscolaires ou d'animations. Cependant, il est essentiel de s'assurer que ces actions soient cohérentes et atteignent effectivement les

publics concernés, en particulier ceux qui n'ont pas un accès naturel à ce type d'information.

Parmi les acteurs impliqués, Labiris, le service de recherche scientifique de la Commission communautaire française, situé sur le campus du CERIA, se consacre à la fois à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée. Il a pour objectif d'approfondir les connaissances scientifiques et techniques dans des domaines tels que la chimie durable, l'agroalimentaire et les sciences du vivant, en cohérence avec les besoins sociaux et éducatifs.

Quelles mesures la Commission communautaire française prend-elle pour sensibiliser les jeunes aux sciences et encourager leur orientation vers les filières scientifiques et la recherche ?

Existe-t-il des initiatives pour faire découvrir aux jeunes la diversité des métiers scientifiques et technologiques, au-delà des parcours classiques ?

Quel rôle spécifique Labiris joue-t-il dans la sensibilisation des jeunes aux sciences ? Comment ses actions s'articulent-elles avec celles des établissements scolaires et des autres initiatives soutenues par la Commission communautaire française ? Existe-t-il des collaborations entre Labiris, les entreprises innovantes et les acteurs de l'emploi afin de mieux faire connaître les débouchés scientifiques ?

Enfin, Monsieur le ministre, quelles sont les tendances récentes observées dans les établissements de la Commission communautaire française concernant l'inscription et l'intérêt des jeunes pour les filières scientifiques ?

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

M. Elhadj Moussa Diallo (Les Engagés).- Bruxelles est une ville jeune. En 2025, un peu plus d'un Bruxellois sur cinq était âgé de moins de dix-huit ans, ce qui représente un potentiel considérable, à condition de ne pas laisser une partie de cette jeunesse au bord du chemin.

Dans le même temps, les résultats des enquêtes menées en 2018 dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles montrent qu'en sciences, 23 % des élèves se situent sous le niveau 2 et seuls 5 % atteignent les niveaux 5 et 6. Ces chiffres reflètent de fortes inégalités en matière d'accès et de réussite dans les disciplines scientifiques.

À Bruxelles, l'orientation vers les filières scientifiques et, plus largement, le goût pour les sciences dépendent encore trop souvent du milieu social, du genre ou du quartier, ou parfois simplement de la chance d'avoir croisé au bon moment la bonne personne (professeur, animateur, association, etc.).

Or, la culture scientifique ne se réduit pas à répondre à une pénurie de profils ou à des enjeux de compétitivité économique. C'est une question de justice sociale et un pilier de l'esprit critique dans une époque où « infox », pseudosciences et discours simplistes prospèrent particulièrement parmi ceux qui se sentent exclus du « monde qui sait ».

Dans ce contexte, la Commission communautaire française a un rôle direct à jouer puisqu'elle peut prendre des initiatives dans les domaines de la Culture et de l'Enseignement. Elle

peut ainsi soutenir des leviers concrets, des établissements d'enseignement – notamment sur le campus du CERIA –, des politiques culturelles, des partenariats avec des acteurs associatifs, ainsi que des dispositifs à destination des jeunes au sein et en dehors des écoles.

Parmi les actions entreprises par la Commission communautaire française, lesquelles ciblent-elles explicitement les publics les plus éloignés des sciences ? Quels critères opérationnels et quels indicateurs la Commission communautaire française utilise-t-elle pour vérifier que ce ciblage est effectif ? Le profil socioéconomique, le territoire, le genre, le parcours scolaire, et pas seulement un ciblage affiché dans les appels à projets ou les conventions de partenariat ?

La Commission communautaire française dispose également sur le campus du CERIA d'outils et de compétences rares, notamment par l'intermédiaire de Labiris. Concrètement, quelles actions de sensibilisation ou de diffusion scientifique ont-elles été menées ces deux dernières années avec ou par Labiris à destination des publics jeunes ? Avec quels partenaires ?

Comment veillez-vous à ce que ces actions soient accessibles aux jeunes, non pas spontanément, mais avec les acteurs de première ligne et au travers de partenariats dans les quartiers dits fragilisés ?

Comment la Commission communautaire française assure-t-elle la cohérence entre ses actions culturelles et ses actions liées à l'enseignement, afin que la sensibilisation aux sciences ne reste pas une action ponctuelle, mais ouvre de véritables passerelles concrètes ?

Existe-t-il une stratégie ou un cadre de référence qui articule ces différentes offres autour d'un objectif explicite d'égalité des chances et de diversification des profils dans les filières scientifiques et techniques ?

Enfin, au regard de la pression sur l'enseignement bruxellois et des tensions au sein de certaines filières scientifiques et techniques, quelles initiatives la Commission communautaire française a-t-elle prises pour que l'intérêt suscité pour les sciences se traduise en parcours réels – incluant les jeunes sans réseaux ad hoc –, en adaptations de filières, en options d'équipement, en ateliers, en partenariats ou en capacités d'encadrement ?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).– L'intérêt des sciences dans ce monde qui évolue et qui change est absolument fondamental pour nos sociétés et pour nos jeunes.

Dans le cadre du décret « Missions » et des compétences que la Fédération Wallonie-Bruxelles – et, par extension, la Commission communautaire française – souhaiterait que nos élèves et nos enfants acquièrent, nous devons veiller à ce que ceux-ci deviennent des citoyennes et des citoyens responsables, capables de contribuer à une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte à d'autres cultures.

Or, l'inverse est parfois observé aujourd'hui, c'est-à-dire que certaines personnes et certains groupes développent toute une série de réseaux en ingénierie technique et scientifique, au service de la fermeture et d'idées antidémocratiques, mettant ainsi en danger cette mission que nous confions à nos écoles.

Nos jeunes sont malheureusement attirés par des personnalités comme Elon Musk, dont on est en droit de se

demander à quoi sert ce qu'il développe, et en quoi il éveille l'intérêt de nos jeunes pour les sciences.

J'abonde dans le sens des interventions de mes collègues, mais j'aimerais ajouter cette dimension supplémentaire de l'objectif poursuivi lorsqu'on suscite l'intérêt des jeunes pour un domaine.

Certes, il est essentiel que les jeunes puissent acquérir des compétences pour leur émancipation, leur participation à la vie sociale, économique et culturelle. Le fait de trouver un travail leur permet en effet d'y accéder. Néanmoins, il importe aussi d'aborder la question du point de vue de la collectivité, et de savoir comment ces élèves pourront contribuer, grâce à leurs compétences scientifiques, à renforcer le caractère démocratique, pluraliste et ouvert de nos sociétés.

Par ailleurs, une école doit rester ouverte sur son environnement social, économique et culturel. Nous avons évoqué le campus du CERIA et son institut de recherche Labiris, qui effectue un travail essentiel. Quels sont les liens entre cet institut et les écoles, mais aussi les lieux de socialisation (associations, etc.) des jeunes en dehors de leur famille ? Au-delà de l'intérêt des jeunes, comment peuvent-on aussi susciter l'intérêt des familles pour les sciences ?

En matière de communication, les initiatives qui s'adressent aux jeunes sont très nombreuses. Mais, comme l'a souligné un rapport du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, la communication envers les jeunes ne parvient souvent pas à maintenir leur intérêt dans la durée. En effet, ils passent très vite à autre chose. Il convient donc de travailler sur leurs centres d'intérêt. La Commission communautaire française tient-elle compte de cette particularité dans le cadre de sa communication sur les démarches scientifiques auprès des jeunes ?

Enfin, les études montrent qu'à l'université, les jeunes filles sont majoritaires dans quasiment toutes les facultés, à l'exception de celles liées à l'ingénierie, à la technique et aux sciences. Quelles actions particulières la Commission communautaire française mène-t-elle pour déconstruire les stéréotypes genrés et pour susciter et maintenir l'intérêt des jeunes filles pour les sciences ?

M. Rudi Vervoort, ministre.– Parmi les écoles de la Commission communautaire française, la Haute École Lucia de Brouckère, l'Institut Roger Lambion, l'Institut Redouté-Peiffer et le LAB Marie Curie proposent des filières scientifiques. Ces filières se déploient dans les différents niveaux et types d'enseignement : le supérieur, l'enseignement pour adultes, le qualifiant et le général. En outre, la Commission communautaire française dispose d'un service de la recherche, Labiris, dont l'une des missions est justement de promouvoir et de déployer des actions de sensibilisation aux sciences.

En ce qui concerne Labiris, l'accueil d'étudiants de l'enseignement secondaire contribue à sensibiliser les jeunes aux sciences afin de les orienter vers ces filières. Les accueils s'effectuent dans le cadre de stages d'observation dont la durée varie d'un établissement scolaire à l'autre – d'un à deux jours jusqu'à deux semaines. L'objectif est de montrer différents aspects des métiers scientifiques et de la recherche dans nos domaines, tels que la chimie durable, la microbiologie, les bioprocédés et l'agroalimentaire.

Labiris contribue également, en collaboration avec la Haute École Lucia de Brouckère – plus précisément avec son département des sciences et techniques –, à plusieurs

initiatives de sensibilisation des jeunes aux sciences : organisation d'ateliers scientifiques par l'accueil de classes accompagnées de leurs professeurs, participation au Printemps des Sciences ou encore participation au festival « I Love Science », organisé à l'initiative d'Innoviris.

Pour la Haute École Lucia de Brouckère, la participation aux différents salons du Service d'information sur les études et les professions (SIEP), qui vise à recruter des étudiants pour ces filières scientifiques, permet de présenter les formations, les débouchés et les différents aspects des métiers scientifiques. Des activités d'accueil et de sensibilisation sont aussi organisées par le biais de journées portes ouvertes, de semaines de cours ouverts, ou de séminaires et de séances d'information à destination des écoles secondaires.

Un groupe de travail et de réflexion, constitué de chercheurs de Labiris et d'enseignants de la Haute École Lucia de Brouckère, a été constitué en 2024 afin de structurer les actions en matière de sensibilisation des jeunes aux sciences. Il en ressort notamment la mise en place de collaborations ponctuelles avec les Jeunesses scientifiques de Belgique, telles que l'organisation d'ateliers scientifiques et la participation au jury de Science-Expo, un événement annuel permettant de récompenser des projets élaborés par des étudiants de l'enseignement secondaire.

L'accueil d'étudiants qui suivent des formations scientifiques contribue aussi à conforter leur choix, à leur montrer différents aspects de la recherche et à développer leur esprit critique dans le cadre des projets de recherche. Il s'agit d'étudiants de l'enseignement secondaire technique, des filières scientifiques de l'enseignement supérieur (bachelier ou master). Ils réalisent un stage ou leur travail de fin d'études au sein de Labiris.

Ces étudiants proviennent principalement des institutions d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il existe des collaborations prioritaires avec les institutions d'enseignement dont la Commission communautaire française est pouvoir organisateur et qui proposent des formations scientifiques (Haute École Lucia de Brouckère, Institut Roger Lambion, Institut Redouté Peiffer). Des collaborations existent depuis l'année académique 2024-2025 avec le LAB Marie Curie pour l'organisation d'ateliers scientifiques et de séances de démonstration. De manière générale, le nombre d'étudiants accueillis annuellement par Labiris varie entre 45 et 60.

Concernant les initiatives pour faire découvrir aux jeunes la diversité des métiers scientifiques et technologiques, Labiris organise des ateliers scientifiques et des stages d'observation. Ceux-ci, outre le fait de montrer la diversité et les aspects des métiers scientifiques, visent à montrer l'application des sciences.

En effet, une grosse difficulté pour attirer les jeunes vers les sciences réside dans le fait que l'enseignement secondaire des matières scientifiques reste très théorique et que les séances de laboratoire ne sont que très rarement dispensées. L'illustration de diverses concrétisations faisant appel aux matières scientifiques est donc indispensable.

À l'Institut Emile Gryzon, des initiatives sont organisées, telles que la visite du Musée de la médecine et du Museum des sciences naturelles, de Technopolis, ainsi que des activités scientifiques entre les élèves de cinquième année avec ceux de la section chimie. Un ou deux ateliers sont organisés par année scolaire.

Concernant le rôle de Labiris, ses interactions s'articulent principalement avec les institutions d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des collaborations prioritaires existent avec les institutions d'enseignement de la Commission communautaire française. Labiris, grâce à ses installations, ses équipements et ses chercheurs, permet aux élèves de découvrir un pan scientifique et technologique que leur environnement classique ne leur permet généralement pas de percevoir.

Les collaborations entre Labiris, les entreprises innovantes et les acteurs de l'emploi se développent essentiellement pour les activités de recherche appliquée. Elles se concrétisent par la participation à des projets de recherche subsidiés ou des collaborations directes avec des entreprises, par l'intermédiaire de l'ASBL Meurice R&D.

Labiris est partenaire de plusieurs programmes couverts par des conventions de collaboration établies entre des partenaires industriels, des partenaires académiques et un organisme public. La gestion des programmes de recherche est confiée à l'ASBL Meurice R&D, comme entité représentant des entités de recherche du campus du CERIA.

L'engagement de chercheurs par cette ASBL permet la mise en place rapide de moyens pour répondre efficacement aux exigences des programmes de recherche et développement subsidiés ou directement financés par le monde industriel. Les chercheurs de Labiris sont les initiateurs des projets sélectionnés par les pouvoirs publics, via leur montage et leur soumission, ainsi que leurs promoteurs, puisqu'ils effectuent leur suivi et leur pilotage.

Le fait de mener sa propre recherche appliquée à côté d'une recherche fondamentale de qualité constitue une force. Cela permet de disposer d'une expertise en phase avec les avancées scientifiques et les besoins industriels.

La participation en tant que professeurs invités de chercheurs ou de responsables issus du monde industriel à l'enseignement scientifique de la Haute École Lucia de Brouckère lui assure un lien avec les nouvelles tendances et innovations industrielles. De même, les formations scientifiques et techniques conservent de solides relations avec les entreprises de leurs secteurs respectifs. Cela permet une évolution des enseignements qui garantit d'être adapté aux milieux professionnels concernés, et également des relais et des lieux de stage pour les étudiants.

Pour ce qui est du secteur de l'emploi et de la formation professionnelle, l'expertise de Labiris est sollicitée pour donner des formations continues dans différents secteurs, comme la brasserie. Des formations sont aussi dispensées par Alimento : introduction à l'analyse sensorielle en malterie et en brasserie, introduction à la physiologie du goût et à l'olfaction et introduction à la microbiologie pour les produits alimentaires. Ces actions sont menées en collaboration avec la Haute École Lucia de Brouckère. Un certificat de maître brasseur a été créé dès l'année académique 2024-2025.

Au sein de la Haute École Lucia de Brouckère, la population étudiante du département des sciences et techniques est globalement stable.

Tout comme M. Soiresse, j'ai pris connaissance de l'étude qui faisait état de la dimension genrée à prendre en considération dans tout le secteur, et non uniquement en Commission communautaire française. Les métiers scientifiques continuent en effet à moins attirer les jeunes filles.

(Remarques de Mme Cécile Jodogne,
députée)

Un attrait moindre pour les sciences est constaté par rapport à d'autres matières. L'examen d'entrée à l'Ecole polytechnique, par exemple, enregistre encore et toujours une plus grande participation de jeunes hommes. Dans les écoles d'ingénieurs commerciaux, où les matières sont un peu moins scientifiques, règne davantage de mixité. Au-delà de l'attrait pur et simple, s'opère certainement une dimension générée.

La situation mérite effectivement qu'une approche plus générale soit adoptée au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour examiner ce qui crée cette différence, et attirer plus de jeunes filles dans les filières scientifiques.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Il s'agit d'un sujet fondamental. En effet, la Belgique, comme d'autres pays européens, est menacée par un déclassement industriel du fait du manque d'intérêt pour les filières scientifiques.

Disposer d'outils qui permettent de mettre les jeunes au contact des sciences est capital, afin de les orienter vers des disciplines essentielles pour notre développement économique et nos enjeux sociétaux. Dès lors, la Commission communautaire française se doit d'entreprendre des partenariats avec les autres niveaux de pouvoir pour rapprocher la science du quotidien des jeunes, entre autres ceux qui n'ont pas initialement conscience de ce que la science a à leur offrir.

Les sciences sont essentielles à notre développement et à notre société de demain.

M. le président.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

Le ministre Rudi Vervoort répondra à toutes les questions orales adressées à la ministre-présidente Barbara Trachte, au ministre Alain Maron et à la ministre Nawal Ben Hamou.

LA PRÉVENTION CONTRE LE VIH EN RÉGION BRUXELLOISE

Question orale de Mme Angelina Chan

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé

Mme Angelina Chan (MR).- Alors que nous avons célébré, le mois passé, la Journée mondiale de lutte contre le sida, les dernières données disponibles entraînent un constat préoccupant. En Belgique, le nombre de nouveaux diagnostics du VIH ne diminue plus depuis quatre ans, avec plus de 660 personnes diagnostiquées l'an dernier. Surtout, les acteurs de terrain observent un retour des préjugés, une méconnaissance persistante du virus et un recul de l'usage du préservatif chez les jeunes, ce qui fragilise tout le potentiel de la prévention combinée.

Cette inquiétude est renforcée à l'échelle internationale en raison de l'arrêt brutal du financement par l'administration américaine des programmes *President's Emergency Plan for AIDS Relief* et *Usaid*, ce qui risque, à terme, de provoquer plus de 6 millions de nouvelles infections et plusieurs millions de décès en seulement quelques années. Ce signal d'alarme rappelle combien les politiques de prévention doivent être stables, scientifiquement fondées et ambitieuses. Or, dans

plusieurs pays voisins, tels que la France, l'Allemagne ou les Pays-Bas, les budgets consacrés à la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles sont aujourd'hui en baisse, alors même que certaines données font état d'une augmentation marquée des infections chez les jeunes de 15 à 24 ans dans certains territoires.

À Bruxelles, des initiatives de sensibilisation telles que la « Nuit positive », portée par le tissu associatif bruxellois actif en matière de prévention du VIH, ont récemment rappelé l'importance d'une information accessible, fiable, dénuée de tabous et adaptée aux réalités des jeunes. Les jeunes Bruxellois doivent pouvoir compter sur un accès réel aux outils de prévention, de dépistage et de protection.

Quels moyens concrets la Commission communautaire française déploie-t-elle pour renforcer la prévention du VIH auprès des jeunes Bruxellois face au recul de l'usage du préservatif et à la résurgence des fausses croyances ?

Quelles actions sont mises en place pour faciliter le dépistage précoce, en particulier par des dispositifs mobiles, des permanences décentralisées ou des partenariats avec les centres de planning familial, les associations de prévention et les CPAS ?

Comment la Commission communautaire française soutient-elle l'accès à la prophylaxie préexposition (PrEP), cet outil de prévention majeur, mais encore insuffisamment connu et parfois difficile d'accès pour les jeunes publics ?

Enfin, quels moyens sont mobilisés pour soutenir durablement les acteurs de terrain, notamment les associations comme Ex Aequo, la Plateforme prévention sida ou les services de promotion de la santé, dont le travail quotidien est essentiel pour lutter contre la désinformation et accompagner les jeunes vers une sexualité informée et protégée ?

(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)

M. Rudi Vervoort, ministre.- La Commission communautaire française soutient depuis toujours diverses associations de santé sexuelle et reproductive qui luttent contre le VIH. Concernant les jeunes, l'ASBL O'YES a développé un projet dénommé « IST », qui vise à informer et à sensibiliser sur le thème des infections sexuellement transmissibles.

Le projet s'efforce de promouvoir les bons réflexes avant, pendant et après un rapport sexuel, tout en offrant les ressources nécessaires. Dans cette dynamique, O'YES a développé des outils pédagogiques, ainsi que le site internet depistage.be et une brochure, avec un réseau d'associations et d'hôpitaux francophones.

Dans le cadre du plan de promotion de la santé 2023-2027, O'YES s'est également chargée d'un projet de prévention par les pairs dans les hautes écoles bruxelloises et dans certaines universités. Cette initiative a pour objectif de promouvoir la santé sexuelle auprès des jeunes en s'appuyant sur l'implication directe de leurs pairs.

La Commission communautaire française soutient aussi le projet Be Tested, développé par les fédérations de centres de planning familial et différents hôpitaux. En plus d'être une source d'informations fiables, ce projet prévoit la mise en place de tests rapides orientés vers le diagnostic dans huit centres de planning familial, qui permettent de détecter des anticorps anti-VIH en quelques minutes. Ce projet est par ailleurs soutenu par l'Agence pour une vie de qualité. Ce

dépistage décentralisé et démédicalisé vise de plus le renforcement des dépistages classiques des autres infections sexuellement transmissibles.

La Commission communautaire française est en outre partie prenante de l'accord de coopération visant à généraliser l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (RVRAS) dans l'enseignement francophone. Les animations données par les 27 centres de planning familial agréés notamment par la Commission communautaire française abordent la thématique de la prévention des infections sexuellement transmissibles et déconstruisent les fausses croyances que peuvent véhiculer les réseaux sociaux.

La Plateforme prévention sida prend également en charge une campagne de prévention combinée sur le VIH et les infections sexuellement transmissibles, ainsi que ses outils à destination de la population générale et des jeunes adultes.

Dans le cadre du plan de promotion de la santé 2023-2027, la Commission communautaire française soutient par ailleurs une série de projets menés par des associations dont le travail de terrain vise le dépistage précoce d'autres publics, comme les personnes LGBTQIA+ et les personnes qui se prostituent. Les ASBL Ex Aequo, Alias, Espace P et la Plateforme prévention sida travaillent avec ces différents publics.

En ce qui concerne les tests rapides d'orientation diagnostique (TROD), des dépistages avec ou sans rendez-vous sont possibles dans les locaux de la Plateforme prévention sida ou dans ceux de partenaires (Transit, Latitude Nord, Free Clinic, Les Pissenlits, Douche Flux, etc.). Ces ASBL mènent aussi des actions hors les murs (*outreach*) avec leurs vans de dépistage, en divers endroits de Bruxelles (gare du Midi, place Bara, marché de Clemenceau, station de métro Yser, quartier Matonge, etc.). Des autotests VIH sont également distribués lors d'événements communautaires et envoyés gratuitement par la poste sur demande via leurs sites internet.

La Fédération laïque des centres de planning familial coordonne un groupe de travail qui se réunit mensuellement autour des enjeux de la prévention et du dépistage du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles au sein des centres de planning familial. Elle est en outre responsable de la coordination de la deuxième ligne (méthodologie, logistique et communication) du projet Be Tested, dont la première ligne est assurée par les centres de planning familial.

Concernant la prophylaxie préexposition (PrEP), les traitements post-exposition et la prévention combinée – un paradigme en constante évolution qui atteint parfois un degré de technicité élevé –, la Commission communautaire française soutient une série d'acteurs qui interviennent dans le cadre de cette technique, comme Alias, Espace P, Ex Aequo ou la Plateforme prévention sida.

Enfin, s'agissant de la poursuite des actions des ASBL précédemment citées, le plan de promotion de la santé leur octroie un budget de 1,345 million d'euros spécifiquement consacré à la santé sexuelle. À ce montant s'ajoute une partie des budgets alloués à l'ASBL Modus Vivendi, qui travaille aussi à la réduction des risques en matière d'usage de drogues.

Mme Angelina Chan (MR). Je me réjouis d'entendre que vous soulignez l'importance de la prévention et soutenez pleinement celle-ci.

Si j'ai insisté sur cet aspect, ce n'est pas par hasard, car le VIH implique aujourd'hui un traitement à vie, efficace, mais coûteux pour la collectivité. À l'inverse, la prévention – information, dépistage, préservatif et prophylaxie préexposition (PrEP) – coûte beaucoup moins cher et permet d'éviter des contaminations irréversibles.

Nous partageons manifestement le même objectif sur ces enjeux : éviter tout recul en matière de prévention et protéger les jeunes Bruxelloises et Bruxellois.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES DE PRÉVENTION DE L'USAGE NOCIFF D'ALCOOL À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Question orale de M. Mohamed Ouriaghli

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé

M. Mohamed Ouriaghli (PS). La stratégie interfédérale 2023-2028 en matière d'usage nocif d'alcool définit les grandes orientations communes, notamment la réduction des consommations à risque, des dommages liés à l'alcool et des inégalités de santé. Le Plan d'action interfédéral 2023-2025 en constitue la déclinaison opérationnelle à court terme et met l'accent sur la prévention, le renforcement des connaissances et une meilleure prise en considération des déterminants sociaux – dont le genre – dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'alcool.

Dans ce cadre, les entités fédérées sont appelées à décliner ces orientations dans leurs politiques de prévention et de promotion de la santé. Des travaux consacrés aux usages sociaux de l'alcool montrent que les consommations demeurent fortement différenciées selon le genre. Les données issues d'enquêtes de santé indiquent que les consommations à risque restent plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes, tandis que les normes sociales associées à l'alcool demeurent profondément genrées.

Plusieurs études soulignent ainsi que l'ivresse masculine reste socialement plus tolérée et fréquemment associée à des modèles de virilité, alors que la consommation féminine fait l'objet d'une stigmatisation accrue. Ces analyses mettent également en évidence que les femmes tendent plus souvent à modérer leur consommation, sous l'effet d'une forte pression normative liée à la respectabilité, au contrôle de soi et à la crainte de la stigmatisation.

Cette socialisation différenciée influence non seulement les comportements de consommation, mais aussi les trajectoires de recours aux soins et l'accès effectif aux dispositifs de prévention, enjeux qui relèvent directement des politiques communautaires de santé.

Enfin, ces travaux rappellent aussi que, au fil des ans, la sobriété s'est historiquement construite comme une vertu féminine, tandis que la consommation d'alcool a été associée à des représentations de la masculinité. Ces héritages continuent d'influencer la manière dont les femmes qui consomment de l'alcool sont perçues, culpabilisées ou invisibilisées, ainsi que la façon dont les politiques de prévention et d'accompagnement les ciblent ou non.

Comment la Commission communautaire française intègre-t-elle la dimension de genre dans les actions de prévention et de promotion de la santé relevant de ses compétences, en lien avec les orientations de la stratégie interfédérale en matière d'usage nocif d'alcool ?

Dans quelle mesure les actions de prévention de l'alcool soutenues par la Commission communautaire française tiennent-elles compte des différences mises en évidence par les études, en matière de niveaux de consommation et de normes sociales genrées associées à l'alcool ?

Quelles données, quelles analyses ou quels outils la Commission communautaire française collecte-t-elle ou mobilise-t-elle concernant la consommation d'alcool sur le territoire de la Région ? Dans quelle mesure ces éléments sont-ils ventilés selon le genre et utilisés pour orienter les politiques de prévention ?

Quelles actions de prévention ou de sensibilisation intégrant une approche sensible au genre la Commission communautaire française soutient-elle, particulièrement à destination de publics pour lesquels les études mettent en évidence des enjeux différenciés en matière de consommation, de stigmatisation ou d'accès à la prévention ?

Enfin, comment la Commission communautaire française veille-t-elle à ce que les messages et dispositifs de prévention qu'elle soutient ne contribuent pas à renforcer la stigmatisation de certains publics, en particulier des femmes, au regard des normes sociales genrées liées à la consommation d'alcool mise en évidence par les travaux récents ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- Je ne reviendrai pas sur les précédentes réponses de Mme Barbara Trachte aux questions relatives à la prise en compte du genre en matière de santé, mais je m'attarderai ici sur la problématique spécifique de l'alcool et du genre.

La stratégie interfédérale en matière d'usage nocif d'alcool 2023-2028 évoque l'importance de la question du genre dans la prise en compte de cette problématique. Cependant, le plan d'action ne cible pas la prise en considération de la dimension de genre dans son volet de prévention. Le seul point orienté vers le genre porte sur l'analyse des données ciblant certains groupes, dont particulièrement les femmes enceintes.

Dans le Plan de promotion de la santé 2023-2027, qui fait partie du plan social-santé intégré, le genre est intégré comme un principe structurant et transversal de la promotion de la santé. Le plan fait figurer explicitement l'approche genrée parmi les concepts clés et exige que chaque projet soutenu inclue une réflexion sur le genre, tout en contribuant à la réduction des inégalités sociales de santé.

Un soutien aux acteurs est proposé, pour qu'ils puissent adapter leurs interventions aux réalités sociales et normatives genrées. Un service de support en genre a d'ailleurs été désigné pour offrir cet accompagnement aux acteurs.

Concernant vos questions sur les données relatives à l'alcool, c'est l'ASBL Eurotox – observatoire socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles qui récolte l'ensemble des données sur la question des addictions pour la Région bruxelloise. Dans ce cadre, les

chiffres indiquent que les seuils de consommation à risque ne sont pas les mêmes pour les hommes que pour les femmes : la proportion de consommation à risque est identique chez les hommes et les femmes (environ 5,7 %), mais les quantités consommées sont moins importantes chez les femmes que chez les hommes.

Parmi les autres acteurs traitant de cette question, le service d'information Promotion Éducation Santé de l'ULB réalise l'enquête « Comportements, bien-être et santé des élèves ». Celle-ci intègre un volet lié à la consommation d'alcool et les résultats sont ventilés selon le genre. Par ailleurs, l'ASBL Univers santé, dont les enquêtes sont aussi ventilées selon le genre, est à l'initiative de la campagne « Tournée minérale ».

Dans le cadre des services ambulatoires, plusieurs projets tiennent compte du genre pour la consommation d'alcool ou de drogues en général. En matière de genre, les constats de l'ASBL Le Pélican montrent que l'alcool constitue un enjeu central, fortement présent et encore largement invisibilisé chez certains publics. En 2024, l'accompagnement psychologique en ligne a majoritairement concerné des femmes. L'ASBL Enaden observe également, depuis plusieurs années, une augmentation constante du nombre de demandes émanant de femmes. Cette évolution s'explique notamment par une diminution progressive de la stigmatisation liée aux problèmes de santé mentale, facilitant le recours à l'aide.

Dans la même lignée, l'approche développée par l'ASBL Prospective Jeunesse rappelle que les usages de drogues sont historiquement et socialement pensés à partir d'un modèle masculin dominant. Cette surreprésentation des consommations masculines dans les discours, les statistiques et les pratiques professionnelles tend à masquer les réalités spécifiques des femmes. Les actions menées par Modus Vivendi intègrent aussi une approche sensible au genre, tant dans l'accueil des publics que dans l'organisation des interventions.

En conclusion, l'ensemble de ces initiatives convergent vers un même constat : intégrer la dimension de genre permet non seulement de mieux comprendre les parcours d'usage, mais aussi de concevoir des réponses plus accessibles, plus justes et plus efficaces en matière de prévention, de soins et de réinsertion, en évitant la stigmatisation.

*(M. Petya Obolensky, deuxième vice-président,
prend place au fauteuil présidentiel)*

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Je tiens à préciser que ma question ne vise en aucun cas à encourager ou à banaliser la consommation d'alcool, ni chez les femmes, ni chez les hommes. Le cœur de mon interpellation porte sur la traduction concrète de cette réalité dans les politiques de prévention.

La question n'est pas de savoir si les usages ou les normes sont genrés, mais de savoir comment cette dimension est effectivement intégrée dans les actions soutenues et dans les messages diffusés.

L'enjeu est de développer des actions de prévention réellement sensibles aux déterminants sociaux et aux normes genrées, sans renforcer les préjugés ni culpabiliser certains publics. Je relirai certainement avec attention la réponse de la ministre-présidente.

**LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES GYNÉCOLOGIQUES
ET OBSTÉTRICALES**

Question orale de Mme Kristela Bytyçi

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé
et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

Mme Kristela Bytyçi (MR).- Une fois encore, la presse a relaté de nombreux témoignages d'agressions sexuelles et d'humiliations lors de consultations gynécologiques. Les violences gynécologiques et obstétricales ne sont pas un phénomène nouveau, mais elles restent pourtant insuffisamment reconnues et prises en charge.

Plusieurs obstacles expliquent cette situation, comme la méconnaissance des enjeux liés au genre, le sexism qui se perpétue et la banalisation de certains comportements. La prise en charge des victimes est également insuffisante et beaucoup de patientes doivent elles-mêmes se prendre en charge et dénoncer les praticiens. Le but n'est pas de stigmatiser toute la profession, mais j'insiste sur les lacunes concernant l'orientation et la prise en charge des victimes.

La sensibilisation à cet enjeu est également essentielle, car les violences gynécologiques et obstétricales restent malheureusement peu reconnues. Après des signalements, certaines patientes ont continué à s'adresser à des praticiens réputés, malgré des comportements connus de leur part. Cette dynamique de pouvoir asymétrique a permis aux auteurs de comportements abusifs de poursuivre leurs agissements pendant des années sans subir de sanctions. Dans l'intervalle, les victimes restent confrontées à de nombreux obstacles pour signaler ces violences. Il faut encourager à porter plainte, mais aussi garantir que les victimes soient correctement accompagnées dans leurs démarches.

Comment la Commission communautaire française lutte-t-elle contre les violences gynécologiques et obstétricales ? Comment sont accompagnées les victimes francophones ?

Quelles sont les synergies avec les autres niveaux de pouvoir pour assurer une bonne prise en charge de ces patientes ?

Comment la Commission communautaire française participe-t-elle à la sensibilisation sur cet enjeu ?

Une plateforme visant à offrir aux professionnels de la périnatalité une formation pour prévenir ces situations avait vu le jour lors de la précédente législature. Qu'est devenu ce projet ? La formation a-t-elle été étendue à d'autres professionnels de la santé ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. Rudi Vervoort, ministre.- Le Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes inclut une mesure de lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales. Un appel à projets a été lancé en 2022 dans ce cadre. La Commission communautaire française a ainsi sélectionné deux initiatives, dont l'une au profit de la Plateforme citoyenne pour une naissance respectée. Son objectif était de mettre en place une formation à la prévention des violences obstétricales à l'intention des professionnels en contact avec les femmes : sages-femmes, gynécologues, obstétriciens et anesthésistes.

La Commission communautaire française a également subventionné l'ASBL FemmesProd pour la réalisation d'Echo(e)s, un documentaire sur les violences gynécologiques et obstétricales.

Par ailleurs, la Commission communautaire française soutient la Fédération laïque de centres de planning familial, qui organise une formation sur les violences sexuelles à l'intention des professionnels de la justice, du secteur psychosocial, de la police et du personnel médical qui rencontrent dans leurs services des victimes ou des auteurs de ces violences. Cette formation aborde différentes sortes de violences sexuelles, incluant celles de type gynécologique et obstétrical et posant les bases d'un langage commun et d'une grille de lecture nécessaire à la bonne prise en charge de victimes.

L'ASBL Garance, quant à elle, a conçu le manuel « Je vois, j'agis. Intervenir en témoin de violences obstétricales » pour permettre aux professionnels de mieux intervenir au besoin. Le webinaire organisé le 8 octobre dernier pour lancer cet outil a réuni une centaine de participants.

Mme Kristela Bytyçi (MR).- La lutte contre ces violences nécessite une approche à plusieurs niveaux, allant de l'aspect individuel à l'aspect politique. Ces violences doivent être reconnues comme un problème réel qui touche la santé, l'intégrité ainsi que la dignité des personnes concernées. Il s'agit donc d'un réel problème de santé publique.

On parle beaucoup de sensibilisation et de prévention, mais j'insiste sur la nécessité de prévoir des formations professionnelles, un outil qui nous permettra de lutter encore plus efficacement contre ces violences et de véhiculer les bonnes pratiques en la matière.

LA MÉNOPAUSE

Question orale de Mme Amélie Pans

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé

et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

Mme Amélie Pans (MR).- Un récent entretien médiatique avec la psychiatre Caroline Depuydt a remis en lumière un constat préoccupant : la ménopause demeure un sujet largement tabou dans nos sociétés, alors même qu'elle concerne, à terme, près de la moitié de l'humanité.

Cette invisibilisation sociale et médicale des femmes autour de la cinquantaine s'inscrit dans un contexte plus large de sous-étude de la santé féminine et de déficit d'information concernant des réalités pourtant centrales, telles que la pérимénopause, la ménopause, le syndrome prémenstruel, ou encore l'endométriose.

Selon cette spécialiste, le manque de connaissance et de reconnaissance autour de la ménopause n'est pas sans conséquences. La période de la pérимénopause peut engendrer des symptômes lourds : fatigue intense, troubles cognitifs, irritabilité, idées noires, parfois confondus avec un épuisement professionnel ou une dépression, laissant de nombreuses femmes démunies face à ce qu'elles traversent. À ces dimensions psychologiques s'ajoutent des enjeux identitaires, sociaux et relationnels, en matière d'image de soi, de sexualité et de santé mentale.

Quelle place la question de la ménopause et de la santé des femmes de plus de 45-50 ans occupe-t-elle aujourd'hui dans

les politiques de promotion de la santé menées par la Commission communautaire française ?

La Commission communautaire française soutient-elle des campagnes d'information et de sensibilisation spécifiques visant à mieux faire connaître la périmenopause, la ménopause et leurs symptômes, leurs impacts physiques et sociaux, ainsi que les ressources disponibles pour les femmes concernées ?

Dans un contexte où la santé mentale des femmes est particulièrement affectée à cette période de la vie, des actions ciblées sont-elles prévues pour renforcer l'accompagnement psychologique et communautaire des femmes en pré- et postménopause, dans les maisons médicales, centres de planning familial ou associations subventionnées par la Commission communautaire française ?

Comment la Commission communautaire française prend-elle en compte les inégalités de genre dans l'accès à l'information médicale, historiquement marquée par une sous-représentation des femmes dans la recherche scientifique et dans l'élaboration de ses politiques de santé ?

Des initiatives existent-elles pour former et outiller les professionnels de première ligne, les travailleurs sociaux, les intervenants en santé communautaire et le personnel des centres de planning familial, afin qu'ils puissent mieux repérer, informer et orienter les femmes confrontées aux effets de la ménopause ?

Enfin, comment la Commission communautaire française contribue-t-elle à briser le tabou sociétal entourant la ménopause, à lutter contre l'invisibilisation des femmes vieillissantes et à promouvoir une approche positive, inclusive et émancipatrice de cette étape de la vie, dans une perspective de santé globale et d'égalité entre les hommes et les femmes ?

(Applaudissements)

M. Rudi Vervoort, ministre.- La politique de Promotion de la santé vise la santé globale, le bien-être et la réduction des inégalités sociales liées à la santé, mais elle n'a pas pour vocation de prendre en charge des problématiques de santé spécifiques. En revanche, un projet peut être lancé dans le cadre des démarches communautaires en matière de santé et mis en œuvre avec des publics qui souhaitent traiter de la question. À ce jour, aucun projet n'a été porté par une association sur ce sujet et aucune demande de subside n'a été introduite dans ce sens.

Concernant les éventuelles problématiques de santé mentale des femmes en périmenopause, les 24 services de santé mentale de la Commission communautaire française sont généralistes. Ils disposent tous d'une équipe pluridisciplinaire en mesure d'accompagner tout type de problématique, y compris les malaises et souffrances en lien avec cette étape de la vie des femmes que constitue la ménopause.

Dans le secteur des maisons médicales, la santé des femmes couvre à la fois les problématiques spécifiques, telles que la ménopause ou la grossesse, et les maladies ou risques pour lesquels elles sont affectées de manière différente, voire disproportionnée, par rapport aux hommes. Ce sujet a d'ailleurs fait l'objet d'une étude menée par

Sciensano, intitulée Women's Health Report et publiée en septembre 2024, à laquelle a participé la Fédération des maisons médicales.

Pour rappel, les maisons médicales ont également pour mission l'action communautaire, qui accorde une attention particulière à l'accompagnement des femmes. Cette mission se traduit par des activités et des échanges autour de problématiques liées à la santé et au bien-être, comme celles concernant la périmenopause.

Les 27 centres de planning familial disposent aussi d'une équipe pluridisciplinaire, comprenant, notamment, des médecins et des psychologues, à même d'accompagner les femmes pendant la ménopause.

En ce qui concerne les inégalités de genre, le Plan de promotion de la santé 2023-2027 et l'ensemble du Plan social-santé intégré ont inscrit les approches genrées de la santé mentale dans leurs priorités. Un service de support a été désigné en 2024 en matière d'approche genrée des inégalités de santé.

Enfin, afin que la ménopause ne soit plus un tabou, la Commission communautaire française continuera à soutenir les initiatives coconstruites par des associations afin de répondre aux besoins exprimés par les femmes elles-mêmes. Pour votre bonne information, le 15 mars prochain, les ASBL Femmes et Santé et Bruxelles laïque organiseront une conférence gesticulée intitulée « La vie sans règles » et donnée par Mme Judith Spronck.

Mme Amélie Pans (MR).- Aujourd'hui, aucun projet n'est donc subsidié en la matière. Pourtant, la ménopause n'est pas une affaire privée, mais un sujet de santé publique, où – je le rappelle – l'outil le plus efficace reste la prévention.

Les interventions arrivent encore trop souvent trop tard. Des femmes passent des mois, parfois des années, à se demander si elles deviennent folles, si elles font un *burn-out* ou si elles dépriment, alors qu'en réalité, elles traversent une période hormonale qui est connue, documentée, tout à fait normale, et pendant laquelle elles peuvent être accompagnées. Ce flou n'est pas un détail ; il coûte en souffrance, en errance médicale, en arrêt de travail et en isolement.

Prévenir, ce n'est pas juste reconnaître l'existence de quelque chose. Prévenir la périmenopause, c'est expliquer les symptômes possibles, les signaux d'alerte, les options de prise en charge et l'aide disponible. C'est aussi mettre des mots pour enlever la peur et la honte. C'est là que la puissance publique a un rôle à jouer : briser le tabou. Tant qu'il y aura ce tabou, les femmes n'oseront pas en parler, que ce soit en maison médicale, dans un cabinet médical ou avec leur entourage.

Ma question est donc simple : quelle stratégie de prévention concrète la Commission communautaire française met-elle en place pour informer précocement et outiller la première ligne, et faire de la ménopause un sujet normal, comme la grossesse, la contraception ou le dépistage ? On ne peut pas accompagner correctement toutes ces femmes si on ne nomme pas les choses.

Bien qu'aucune subvention spécifique ne soit accordée à des associations, la Commission communautaire française peut aussi mener directement des actions de prévention. Je n'ai pas obtenu de réponse à cet égard.

**LE VIEILLISSEMENT DES PERSONNES EN SITUATION
DE GRANDE PRÉCARITÉ ET LES POLITIQUES
D'INCLUSION SOCIALE À BRUXELLES**

Question orale de M. Mohamed Ouriaghli

**à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge
de la Famille**

**à M. Alain Maron, ministre en charge
de l'Action sociale**

**et à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge
de la Cohésion sociale**

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Une étude récente du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH), intitulée « Vieillir sans logement : comment vivent nos aînés sans chez-soi ? », met en lumière une réalité largement invisibilisée à Bruxelles, à savoir le vieillissement de personnes confrontées à des situations de grande précarité résidentielle et sociale, ainsi que la vulnérabilité accrue qui en découle.

Sur la base des données issues des maraudes du New Samusocial menées entre 2024 et début 2025, il ressort de l'étude que, parmi les personnes rencontrées en rue, une personne sur quatre a plus de 50 ans et une sur dix a plus de 60 ans. L'étude documente un phénomène de vieillissement prématué, marqué par une dégradation rapide de l'état de santé, une perte d'autonomie et un isolement social renforcé. Ce constat est d'autant plus préoccupant que la mortalité des personnes sans chez-soi apparaît particulièrement précoce, la moyenne d'âge au décès étant estimée à 51 ans. Cette donnée illustre l'impact durable et cumulatif de la vie en rue sur la santé et l'espérance de vie.

L'étude souligne également que les réponses apportées par les pouvoirs publics à ces publics vieillissants demeurent largement centrées sur l'urgence sociale, l'hébergement temporaire et la prise en charge médicosociale. Si ces dispositifs sont indispensables, le rapport montre que, dans les faits, ils tendent à devenir des solutions de long terme pour des personnes âgées en situation de précarité, faute de solutions alternatives réellement adaptées. Il en résulte des parcours marqués par la répétition de solutions d'hébergement d'urgence, sans perspective suffisante de maintien du lien social, de participation sociale ou d'inscription durable dans la vie collective.

Ces constats soulèvent des questions quant à l'action de la Commission communautaire française, qui intervient de manière transversale par son soutien au secteur associatif, les politiques d'inclusion et le financement de dispositifs contribuant à la cohésion sociale, en complément aux compétences régionales.

Comment les constats relatifs au vieillissement des personnes en situation de grande précarité sociale, mis en évidence par l'étude du RBDH, sont-ils pris en considération dans les orientations transversales et les priorités de la Commission communautaire française en matière de soutien au secteur associatif et de cohésion sociale ?

Quels dispositifs ou projets soutenus par la Commission communautaire française permettent-ils aujourd'hui d'offrir aux personnes âgées confrontées à des parcours d'hébergement prolongé des perspectives de lien social, de

participation sociale ou d'engagement adapté, en complément aux réponses d'urgence et d'hébergement ?

Enfin, comment la Commission communautaire française veille-t-elle, à travers une approche transversale de ses politiques d'inclusion, à assurer la cohérence, l'accessibilité et la continuité des dispositifs qu'elle soutient à destination de personnes vieillissantes, cumulant précarité sociale, isolement et fragilité ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- Le dispositif de cohésion sociale consiste en l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, sans discrimination, l'égalité des chances et des conditions, ainsi que le bien-être économique, social et culturel. L'objectif est de permettre à chacun de participer activement et dignement à la société, d'y être reconnu et de s'y reconnaître.

Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme d'exclusion sociale et de discrimination par le développement de politiques d'inclusion sociale, d'émancipation, d'interculturalité, de diversité socioculturelle, de reliance, de vivre et faire ensemble. Ils sont mis en œuvre par le développement croisé d'une politique publique de cohésion sociale, en lien avec les communes et l'action sociale, et d'une action associative de quartier, locale ou régionale. Ces processus ont pour finalité de mener à une société intégrant la mixité sociale, culturelle, générationnelle et de genre. La mixité générationnelle est donc inscrite dans le décret de cohésion sociale.

Certaines activités de cohésion sociale rencontrent cette mixité, soit par la forte présence de volontaires, souvent âgés, qui viennent renforcer les projets, soit, de manière plus exceptionnelle, par des projets réunissant jeunes et personnes âgées issues de maisons de repos ou du voisinage. Toutefois, cela reste assez rare, même si c'est encouragé par les services de la Commission communautaire française. Les projets intergénérationnels soumis aux services de la Commission communautaire française sont souvent soutenus, car ils permettent de lutter contre les préjugés et favorisent le vivre et faire ensemble.

Le projet Relink First, soutenu depuis 2023 en Promotion de la santé, assure la continuité du projet Housing First, qui se consacre à reloger des personnes sans abri et à les accompagner dans leur quotidien. Il accompagne les personnes relogées en agissant sur les différents déterminants de la santé, en renforçant les compétences psychosociales des personnes et en proposant des environnements sains, susceptibles de créer de nouvelles expériences, de nouvelles habitudes et de nouvelles manières de se percevoir, favorables à la santé. Leur mission est d'amener les personnes relogées à exploiter au maximum les ressources présentes dans leur milieu de vie, luttant ainsi contre l'isolement et la précarité sociale.

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Ce débat pose une question simple : que faire lorsque la précarité devient une condition de vieillissement à part entière ? Vieillir dans la précarité, ce n'est pas seulement manquer d'un toit, c'est perdre des repères, les liens et une place dans la société. Or, une société se juge notamment à la façon dont elle traite ses aînés, ces femmes et ces hommes qui cumulent l'âge, la fragilité, et parfois la maladie et l'oubli.

La Commission communautaire française a un rôle à jouer précisément parce qu'elle agit sur le champ de l'inclusion, du lien social et du soutien au secteur associatif. Ces leviers nous permettent d'éviter que des personnes vieillissantes ne disparaissent progressivement des politiques publiques une fois mises à l'abri.

M. le président.- Nous interrompons le traitement des questions orales après cette question-ci, afin de respecter l'horaire prévu pour les questions d'actualité. Nous y reviendrons par la suite.

LA PROMOTION DU VOLONTARIAT DANS LES POLITIQUES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Question orale de M. Mohamed Ouriaghli

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège et à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- En Belgique, près de 8 % de la population – soit plus de 736.000 personnes, dont environ 250.000 en Fédération Wallonie-Bruxelles – pratique le volontariat. Chaque année, cet engagement représente plus de 143 millions d'heures offertes au bénéfice de la collectivité et s'exerce majoritairement dans le cadre d'organisations associatives, notamment dans des domaines tels que le sport, la culture, l'éducation ou encore les activités de jeunesse.

Le mémorandum 2024 de la Plateforme francophone du volontariat souligne toutefois que l'accès au volontariat demeure socialement inégal et que la qualité de l'engagement volontaire dépend largement de la capacité des associations d'encadrer, de former et de soutenir durablement leurs volontaires. Il met en évidence le rôle central des politiques communautaires et régionales, entre autres en matière de financement structurel, d'encadrement professionnel du volontariat et de soutien aux employés.

À Bruxelles, dans les secteurs relevant de la Commission communautaire française, de nombreuses organisations d'action sociale ou de cohésion sociale font appel à des volontaires pour renforcer leur activité. La Commission communautaire française soutient cet engagement par le biais de dispositifs concrets, dont une assurance volontariat gratuite pour les associations bruxelloises. En outre, à travers le service Personne handicapée autonomie recherche (PHARE), elle agrée et subventionne un service de soutien aux activités d'utilité sociale qui accompagne les personnes en situation de handicap dans la construction d'un projet de volontariat, dans une logique d'inclusion et de citoyenneté active.

Dès lors, comment la promotion d'un volontariat de qualité est-elle aujourd'hui intégrée dans les politiques de soutien au secteur associatif menées par la Commission communautaire française ?

Quels sont les conditions, exigences et mécanismes de soutien mis en place par la Commission communautaire française dans le cadre de ses politiques de financement et d'agrément, afin de favoriser un encadrement et une formation adéquats des volontaires au sein des associations relevant de ses compétences ?

Quels sont les actuels dispositifs de financement structurel mobilisés par la Commission communautaire française pour

assurer la continuité des projets associatifs et un accompagnement durable de l'engagement volontaire ?

Comment les outils spécifiques élaborés par la Commission communautaire française – tels que l'assurance volontariat gratuite et l'accompagnement proposé par le service PHARE – s'inscrivent-ils dans une approche globale visant à rendre le volontariat plus accessible, plus inclusif et mieux encadré à Bruxelles ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- La promotion d'un volontariat de qualité est pleinement intégrée dans les politiques de soutien au secteur associatif menées par la Commission communautaire française, en particulier dans les domaines de la cohésion sociale, de l'action sociale et du handicap, où l'engagement volontaire constitue un appui structurant à l'action publique.

En matière de cohésion sociale, les données issues du cadastre montrent l'importance croissante du volontariat. En 2023, celui-ci représentait 127.755 heures annuelles, tandis qu'en 2024, il atteint 152.236 heures, mobilisant 1.657 bénévoles répartis au sein de 209 associations, soit en moyenne près de huit volontaires par association. Ces chiffres illustrent le rôle essentiel du maillage associatif, notamment dans les actions de soutien et d'accompagnement à la scolarité, qui concentrent la majorité des engagements bénévoles.

Dans le cadre de ses politiques de financement et d'agrément, la Commission communautaire française met en place des mécanismes visant à garantir aux volontaires une formation et un encadrement adéquats. Les frais de formation des bénévoles sont admis au titre de frais éligibles, tout comme ceux des travailleurs salariés. De plus, certains secteurs prévoient des défraitements conformes à la législation sur le volontariat.

Dans le secteur ambulatoire, deux centres d'accueil téléphonique, Télé-Accueil Bruxelles et le Centre de prévention du suicide, reposent exclusivement sur l'engagement de volontaires formés et supervisés en continu. En décembre 2025, ces deux centres comptaient ensemble 134 volontaires, soutenus par des subventions couvrant tant les frais de fonctionnement que le recrutement, la formation, la supervision et la promotion du volontariat par des actions de sensibilisation.

Dans le domaine du handicap, les associations agréées par le service Personne handicapée autonomie recherche (PHARE) sont tenues d'encadrer les prestations des volontaires par des conventions conformes à la loi du 3 juillet 2005. Elles doivent assurer leur formation continue afin de garantir la qualité et la sécurité des engagements.

Afin d'assurer la continuité des projets associatifs et un accompagnement durable de l'engagement volontaire, la Commission communautaire française mobilise des dispositifs de financement structurel. Les centres d'accueil téléphonique sont ainsi agréés et subventionnés à durée indéterminée dans le cadre du décret ambulatoire.

Dans le secteur du handicap, les services d'accompagnement bénéficient de financements récurrents, incluant notamment des indemnités liées au volontariat, tandis que des subventions renouvelables permettent également – comme dans le cas de l'ASBL Pony-City – de soutenir depuis plusieurs années les activités de volontariat encadrées par du personnel éducatif et de coordination. Ces financements, bien que soumis à une évaluation régulière,

garantissent une stabilité indispensable à la qualité des projets.

Enfin, les outils spécifiques élaborés par la Commission communautaire française s'inscrivent dans une approche globale visant à rendre le volontariat plus accessible, plus inclusif et mieux encadré. L'assurance volontariat gratuite proposée par la Commission communautaire française couvre la responsabilité civile, la protection juridique et les dommages corporels pour un maximum de 200 journées de volontariat par an et par association, y compris pour des activités organisées à l'étranger au départ de la Belgique.

Parallèlement, le service PHARE joue un rôle central dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers des activités d'utilité sociale. En 2024, le service agréé PUSH a ainsi accompagné 97 personnes dans leur projet de volontariat – avec une liste d'attente de 69 personnes –, démontrant à la fois l'utilité et la forte demande pour ce type de dispositif. À cela s'ajoute la possibilité d'une intervention financière dans les frais de déplacement vers le lieu de volontariat, afin de lever les freins matériels à la participation citoyenne.

Tous ces éléments témoignent de l'engagement de la Commission communautaire française en faveur d'un volontariat reconnu, sécurisé et inclusif, considéré comme un pilier essentiel de la cohésion sociale et du vivre-ensemble à Bruxelles.

M. Mohamed Ouriaghi (PS).- Je me permets d'ajouter un dernier élément : les travaux scientifiques consacrés au volontariat montrent une chose essentielle : on ne s'engage pas durablement par injonction ou par défaut, mais parce que les conditions sont réunies pour que le don de temps reste choisi, soutenu et respecté.

Nos politiques doivent ainsi créer et veiller à maintenir ces conditions afin que le volontariat reste un levier d'émancipation citoyenne.

(M. Sadik Köksal, troisième vice-président,
prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

LES DANGERS DU BUSINESS DES INJECTIONS ILLÉGALES

Question d'actualité de M. Jamal Ikazban

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé

M. Jamal Ikazban (PS).- Je me permets d'aborder un phénomène préoccupant, auquel la RTBF a d'ailleurs consacré un reportage récemment. Il s'agit des injections de Botox et de produits de remplissage, comme l'acide hyaluronique, qui sont pratiquées de manière tout à fait illégale par des personnes qui ne sont ni médecins ni infirmières. On voit tout et n'importe quoi ! Ces injections, qui représentent un véritable danger, n'épargnent pas les jeunes, voire les très jeunes.

Que fait concrètement la Commission communautaire française, dans le cadre de sa compétence de Promotion de la santé, pour prévenir ce danger auprès du public jeune, et notamment le public féminin ? Le danger de ces injections de

remplissage ou de Botox pratiquées en dehors d'un encadrement médical est bien réel. Certains se retrouvent dans des situations très difficiles, avec, parfois, des conséquences graves.

Quelles actions sont menées pour tenter d'établir une collaboration avec le pouvoir fédéral, en particulier au niveau de la compétence de la santé, pour essayer d'enrayer cette pratique inquiétante ? Ces injections, lorsqu'elles sont pratiquées dans un cadre médical, coûtent très cher. Sur internet, entre autres sur les réseaux sociaux, on peut constater que des prix défiant toute concurrence sont pratiqués. Les jeunes peuvent se faire injecter tout et n'importe quoi, ce qui représente un danger pour leur santé. Ce problème doit être pris très au sérieux. Cela vaudrait la peine que la Commission communautaire française sensibilise également le niveau fédéral, car nous sommes confrontés à un grave problème de santé publique pour nos jeunes, et notamment les jeunes femmes et même les jeunes filles.

(Applaudissements)

M. Rudi Vervoort, ministre.- Les risques liés aux injections de Botox ou d'acide hyaluronique suscitent une inquiétude croissante des professionnels et des autorités, en particulier en raison des conséquences sur la santé lorsque ces actes sont réalisés par des personnes non qualifiées ou, comme vous l'avez souligné, avec des produits non conformes. Nous sommes donc en pleine violation des règles relatives à l'art de guérir.

S'agissant toutefois de la compétence de la Commission communautaire française en promotion de la santé, je tiens à préciser que celle-ci n'est pas compétente en matière de réglementation ou d'encadrement des actes médicaux ou esthétiques tels que les injections. Ces matières relèvent du niveau fédéral, en particulier du SPF Santé publique et de son service d'inspection, chargé d'instruire et de poursuivre les personnes qui procèdent à des actes médicaux sans les titres requis ou en contravention avec les réglementations liées à l'art de guérir.

Dans ce cadre, aucune campagne spécifique n'a été prévue dans le Plan de promotion de la santé 2023-2027 pour aborder cette thématique. Les actions du plan se concentrent sur les déterminants de la santé prioritaires identifiés au niveau régional, ainsi que sur les enjeux de prévention transversaux, mais ne portent pas sur des actes médicaux particuliers.

Nous resterons évidemment attentifs aux travaux menés par les autorités compétentes et aux éventuelles recommandations qui pourraient en découler.

M. Jamal Ikazban (PS).- Comme je l'ai dit dans ma question, il s'agit en effet d'une compétence qui relève essentiellement du niveau fédéral. Néanmoins, la Commission communautaire française est compétente en matière de Promotion de la santé, et les injections de Botox et d'acide de remplissage représentent un réel danger.

Je voudrais faire un parallèle avec un autre sujet. Il y a quelques années, alors que l'on n'en parlait encore que très peu, j'avais posé une question sur la consommation du protoxyde d'azote, le gaz hilarant. Au début, tout le monde prenait ce problème à la rigolade. Aujourd'hui, force est de constater qu'il constitue un vrai danger. Je ne voudrais donc pas que l'on attende à nouveau trop longtemps, en se cantonnant dans des problèmes de compétences.

En outre, ces injections d'acide et de Botox concernent aussi les publics les plus fragilisés sur le plan économique, étant donné qu'elles sont proposées à des jeunes filles à des prix au rabais, en dehors de tout cadre médical. Il existe un danger pour la santé, qui peut entraîner des dommages irréversibles.

Nous devons vraiment nous saisir du problème, même si nous ne sommes pas pleinement compétents à cet égard. Nous disposons d'une compétence en matière de promotion de la santé. Bruxelles compte une population fragilisée, pour laquelle nous devons faire preuve de la plus grande vigilance en matière de prévention et mettre en œuvre toutes les politiques possibles afin d'enrayer ce nouveau fléau qui nous guette et fait déjà des victimes.

Je reviendrai plus que probablement sur cette préoccupation.

**L'IMPACT DE LA RÉFORME FÉDÉRALE DU CHÔMAGE
SUR LES PARENTS D'ENFANTS EN SITUATION
DE HANDICAP LOURD**

Question d'actualité de Mme Cécile Vainsel

**LES EFFETS DE LA RÉFORME DU CHÔMAGE DU FÉDÉRAL
SUR LES AIDANTS PROCHES DE PERSONNES HANDICAPÉES
QUI SE RETROUVENT SANS REVENUS**

Question d'actualité jointe de M. Petya Obolensky

**LA SITUATION DES AIDANTS PROCHES D'ENFANTS
EN SITUATION DE HANDICAP**

Question d'actualité jointe de Mme Aurélie Czekalski

**à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge
de la Coordination de la politique du Collège
et de la Famille**

**et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge
de la Politique d'aide aux personnes handicapées**

Mme Cécile Vainsel (PS).- Nous avons déjà beaucoup parlé, dans ce Parlement, de la réforme du chômage et de ses conséquences pour les Bruxellois, nos communes et nos CPAS. Je n'y reviendrai pas aujourd'hui. Nous avons par contre appris en début de semaine qu'une catégorie de personnes particulièrement vulnérables, à laquelle nous n'aurions jamais osé penser, sera demain exclue du chômage à l'initiative du ministre fédéral de l'Emploi, David Clarinval. Ces personnes, ce sont les parents – souvent des parents solos – qui s'occupent d'enfants lourdement handicapés, et donc en situation de toute grande dépendance.

Monsieur le ministre, si ces parents ne travaillent pas, ce n'est pas par choix. Entre les crises d'épilepsie, les retours incessants entre l'école et le domicile, les soins ou encore les visites médicales, non seulement ces personnes ne sont pas en capacité de travailler – et ce, contre leur volonté – mais elles n'ont pas de vie du tout. Elles n'ont ni vie professionnelle, ni vie privée ! Être aidant proche, pour ces personnes, c'est se sacrifier, c'est vivre une vie de renoncement et de dévouement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

À défaut d'un statut pour les aidants proches – qu'un certain parti avait pourtant promis sous la précédente législature – ces personnes sont contraintes d'être sous le régime des allocations de chômage. Et même ainsi, elles ne parviennent pas à joindre les deux bouts. Ce sont ces personnes et ces

familles que l'on va faire basculer dans la grande précarité en les excluant du chômage. Pour nous, cette mesure est tellement scandaleuse, cynique et injuste qu'elle est tout simplement inconcevable.

Que pense la Commission communautaire française d'une telle décision ? Notre position est claire : notre indignation est totale et nous demandons au Gouvernement bruxellois et au Collège de la Commission communautaire française de maintenir le bénéfice des allocations de chômage pour ces personnes, dans l'attente d'un vrai statut pour les aidants proches.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe PS)*

M. Petya Obolensky (PTB).- Plusieurs articles de presse récents mettent en lumière la situation révoltante des aidants proches qui sont aussi parents d'enfants porteurs de handicaps souvent lourds. Après avoir cotisé des années, ces personnes ont dû renoncer à un travail à temps plein ou partiel pour s'occuper de leurs enfants au quotidien. Elles vont aujourd'hui perdre leur droit à l'allocation de chômage à cause de l'odieuse réforme de la coalition Arizona formée par le MR, Les Engagés, Vooruit et le CD&V.

Cette mesure unilatérale témoigne d'une violence inouïe, d'une brutalité aveugle à la réalité humaine. À droite de l'échiquier politique, il m'est arrivé d'entendre que ces citoyens seraient en situation de chômage pour des raisons de confort. Or, ce ne sont pas des inactifs ni des profiteurs, mais des gens debout face à une réalité que l'État leur laisse gérer sans les aider.

Leur quotidien est rempli par des soins constants à apporter à leur enfant et la gestion de crises souvent imprévues qui requiert une disponibilité à 100 %. Plusieurs collègues présents aujourd'hui dans cet hémicycle ont vu le témoignage de Dimitri au journal télévisé de la RTBF, qui a été très relayé. Ce papa d'un enfant polyhandicapé n'a même plus droit au CPAS, puisqu'un des deux conjoints du ménage travaille. Que peut faire Dimitri ? Quel emploi est compatible avec quelqu'un qui doit passer ses nuits à surveiller des crises d'épilepsie ?

Enlever à ce public jusqu'à 750 euros par mois, c'est enfonce dans la précarité des familles qui sont déjà à bout. Et je ne parle même pas des conséquences sur la façon de soigner leurs enfants.

Sans surprise, comme pour la plupart des mesures antisociales de l'Arizona, les cibles sont des femmes, car les aidants proches sont la plupart du temps des mamans.

Monsieur le ministre, parmi ces aidants proches figureraient de nombreux Bruxellois. Qu'avez-vous fait pour anticiper la réforme ?

Avez-vous une idée du nombre de parents concernés par ces mesures abjectes ?

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe PTB)*

Mme Aurélie Czekalski (MR).- La presse relatait il y a quelques jours la situation de Yana, une Molenbeekoise, mère d'un adolescent porteur d'un lourd handicap moteur. À partir du 1^{er} mars, Yana va perdre son chômage complémentaire, faute de pouvoir augmenter son temps de

travail sur le marché de l'emploi sans compromettre la prise en charge de son enfant. Comme elle, de nombreux aidants proches se retrouvent pris dans l'angle mort de la réforme du chômage, ne pouvant se rendre pleinement disponibles sur le marché de l'emploi compte tenu d'une présence indispensable auprès de leurs proches.

Interpellé ce jeudi à la Chambre des représentants, le ministre fédéral de l'Emploi, David Clarinval, a indiqué que des pistes de réflexion étaient à l'étude, mais surtout qu'il ouvrait la porte à une meilleure reconnaissance des aidants proches.

Dans le contexte de la réforme du chômage à laquelle mon parti a pris part – et qui ne doit bien entendu laisser personne dans les angles morts de nos politiques sociales –, combien d'aidants proches, en particulier de parents d'enfants en situation de handicap, sont concernés en Région bruxelloise ?

Quels dispositifs sont mis en place par la Commission communautaire française pour veiller à une meilleure reconnaissance du statut des aidants proches au sein de la Région et sensibiliser tout un chacun à ce sujet ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. Rudi Vervoort, ministre.– Cette question, qui concerne le Plan social-santé intégré ainsi que le handicap, a effectivement émergé cette semaine dans les médias.

Le statut d'aidant proche relève du pouvoir fédéral. Ce dernier détermine les conditions d'accès, et s'il souhaite lui accorder une existence plus complète que ce n'est le cas actuellement.

De même, c'est à ce niveau que les conditions de la prise en charge au travers de mécanismes spécifiques peuvent être déterminées. Jusqu'à présent, les parents concernés bénéficiaient d'allocations de chômage, davantage par défaut que par choix. Ces parents n'avaient pas d'autre possibilité de bénéficier d'allocations particulières. En réalité, cela ne correspondait pas à une perte d'emploi, puisque ce choix était imposé par la situation de santé de leur enfant, ou parfois même de jeunes adultes, étant donné que le handicap ne s'arrête pas à la majorité.

On a subitement fait mine de découvrir cette question.

Après avoir déclaré que ce problème ne le concernait pas, le ministre fédéral de l'Emploi, David Clarinval, s'est dit prêt à ouvrir une réflexion pour mettre en place des mécanismes autres que ceux des allocations de chômage. Reste à savoir quelle solution adopter. L'alternative consiste à accepter le fait accompli : exclure, de manière unilatérale et aveugle, ceux qui, faute de dispositifs adaptés, se sont retrouvés dans cette situation pour pouvoir s'occuper de leurs enfants. La réalité est là.

À notre niveau, nous ne pouvons que soutenir toutes les démarches qui viseraient à créer un véritable statut d'aidant proche. Il ne faut jamais être négatif ou pessimiste, mais je doute qu'il soit possible, dans les délais dont nous disposons, de proposer à ces parents une solution digne de la situation dans laquelle ils se trouvent.

Nous mettrons le point à l'ordre du jour de la conférence interministérielle du Bien-être, du Sport, des Familles et du Handicap afin de relayer ces demandes. Cependant, j'ai une certaine expérience des conférences interministérielles et je sais – malheureusement – qu'elles ne débouchent pas toujours sur des avancées. Quoi qu'il en soit, nous maintiendrons la pression.

La mesure en elle-même crée de réels problèmes sociaux pour un certain nombre de personnes qui risquent de disparaître des radars, aggravant leur précarité. Dans le cas présent, il y a une dimension supplémentaire, totalement injuste, qui s'ajoute aux difficultés de bon nombre de nos concitoyens. Nous ne pouvons que les soutenir et veiller à ce que le débat continue, et nous agirons en ce sens au sein du Collège de la Commission communautaire française.

(Colloques)

En outre, il ne faut pas oublier que, le statut d'aidant proche n'étant pas reconnu dans le système des allocations de chômage, il existe probablement toute une série de situations que nous ne connaissons pas.

Mme Cécile Vainsel (PS).– Nous pensons tous que le régime des allocations de chômage n'est pas adapté aux aidants proches et qu'il leur faut un vrai statut. Ces familles et ces parents souvent solos ne sont en effet pas disponibles pour le marché du travail.

Il est tout de même curieux de voir le même parti porter cette réforme du chômage après avoir proposé de mettre en place un juste statut pour les aidants proches. Aujourd'hui, ce statut consiste en une allocation qui plafonne entre 310 et 390 euros par mois.

Chers collègues, je vous regarde et je vous demande : qui d'entre vous est capable de survivre avec un tel montant ?

Si vous êtes capables de mettre en place un statut digne, qui permette à ces gens de ne pas perdre un euro, nous allons tous pouvoir nous mettre d'accord.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

M. Petya Obolensky (PTB).– « Très très dur avec les faibles et très très faible avec les forts », tel est en quelque sorte le slogan du Gouvernement Arizona. Cela me désole de m'apprêter à passer beaucoup de temps ici, à la Commission communautaire française, à parler des conséquences des mesures de l'Arizona sur le public.

Cette réforme du chômage, au-delà de sa violence, est un peu un mammouth dans un magasin de porcelaine. Elle est porteuse d'une brutalité inouïe et entraîne des reculs sociaux partout. On fait payer la classe travailleuse dans toute sa diversité, mais aussi les femmes, les migrants, les enfants. C'est complètement fou ! On s'attaque à tout le monde dans la société, sauf à une petite minorité de super-riches qui, au contraire, reçoit encore plus de cadeaux. C'est absolument scandaleux.

Quelle honte d'entendre monsieur Clarinval dire du bout des lèvres qu'il consent à organiser une réunion, même si cela ne

relève sans doute pas trop de sa compétence. Quand on opère une réforme qui occasionne des dégâts humains considérables, on ne se défausse pas, on assume !

(*Applaudissements sur les bancs du groupe PTB*)

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Cela m'aurait intéressée d'obtenir une objectivation et de savoir ce que les nombreuses associations soutenues par la Commission communautaire française, comme les ASBL Jeunes aidants proches, Casa Clara et FratriHa, font en matière d'aidants proches. Mon collègue Gaétan Van Goidsenhoven vous a d'ailleurs interpellé il y a peu sur le sujet. Nous comptons beaucoup sur la Commission communautaire française et sur ces associations pour jouer un rôle d'intermédiaire précieux.

Les aidants proches ont besoin de sécurité et de visibilité concernant leur situation. C'est pourquoi le MR plaide depuis plusieurs années pour une reconnaissance effective du statut d'aidant proche, assortie de droits clairs et lisibles.

Je dis « stop » à la mémoire sélective de certains au sein de cette Assemblée. Je rappelle que, sous l'impulsion de mes collègues David Weytsman, David Leisterh et Bertin Mampaka Mankamba, Clémentine Barzin, Anne-Charlotte d'Ursel, Viviane Teitelbaum et moi-même, mon groupe avait déposé, tant à la Commission communautaire française qu'au Parlement régional, des textes concernant les aidants proches. Nous aurions aimé pouvoir compter sur votre soutien à l'époque, mais ces textes ont été rejetés à cause du petit jeu bête et méchant de la majorité contre l'opposition. Nos propositions étaient pourtant très concrètes.

Je vous invite à relire les déclarations de M. Clarinval hier, qui ont été relayées dans la presse ce matin : « En aucun cas les aidants proches ne doivent être laissés seuls face à leurs difficultés. » Je vous donne rendez-vous dans quelques semaines pour vous montrer que des décisions seront prises pour améliorer la situation des aidants proches, que ce soit au Parlement fédéral ou dans cette Assemblée.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe MR*)

QUESTIONS ORALES (SUITE)

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LA MISE EN VALEUR DU CINÉMA BELGE FRANCOPHONE ET LE SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

Question orale de Mme Françoise Schepmans

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture

Mme Françoise Schepmans (MR).- Monsieur le ministre, le cinéma belge francophone est une vraie richesse pour Bruxelles. Il fait émerger des talents, raconte nos réalités et fait rayonner notre créativité bien au-delà de nos frontières. Surtout, on l'oublie parfois, il fait vivre tout un écosystème culturel et humain sur notre territoire.

Ce cinéma ne se résume pas aux films projetés dans les salles. Il repose sur un biotope de structures

d'accompagnement, de mise en réseau, d'information et de soutien au parcours professionnel qui travaillent dans l'ombre. Je pense à l'ASBL Cinergie, qui joue un rôle central pour le cinéma francophone, avec un impact très concret sur le terrain.

Pour beaucoup de ces associations culturelles, les emplois d'agents contractuels subventionnés (ACS) sont souvent les seuls postes réellement stables et correctement financés, qui permettent d'assurer la continuité des projets, l'accompagnement des artistes et la transmission de l'expertise.

Dans ce paysage, la Commission communautaire française joue un rôle spécifique et important. Par ses compétences culturelles, elle soutient des initiatives de proximité, accompagne des acteurs ancrés à Bruxelles et contribue à faire vivre un cinéma francophone accessible, diversifié et connecté aux réalités bruxelloises.

Le secteur reconnaît d'ailleurs que la Commission communautaire française a été un partenaire présent sur le terrain. Mais il exprime l'attente forte de comprendre ce que ce soutien a permis de renforcer, de structurer et de rendre plus visible pour le public comme pour les professionnels.

La Commission communautaire française dispose de compétences culturelles propres et joue un rôle particulier à Bruxelles, rôle qui est d'ailleurs complémentaire à celui des autres niveaux de pouvoir. Il est, dès lors, légitime de se demander comment ce rôle s'est traduit dans les faits, pour le cinéma francophone.

Quels soutiens ont été apportés aux structures, aux professionnels et aux initiatives qui font vivre le cinéma francophone à Bruxelles ?

En quoi ces soutiens ont-ils permis de renforcer la visibilité des œuvres, d'accompagner les talents ou encore de structurer davantage le secteur ?

Le cinéma est une politique transversale par nature, qui dépasse largement notre niveau de pouvoir. Dès lors, comment la Commission communautaire française a-t-elle travaillé avec la Région de Bruxelles-Capitale, notamment pour les compétences liées à l'image de Bruxelles, à l'attractivité culturelle et au rayonnement de la capitale ?

Quelles synergies ont été créées pour que le cinéma francophone contribue pleinement à l'image de Bruxelles, tant en Belgique qu'à l'échelle internationale ?

Par ailleurs, quelles collaborations ont été entreprises avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et comment la Commission communautaire française s'est-elle inscrite dans cette articulation afin de renforcer l'ancrage bruxellois du cinéma francophone ?

Au-delà des projets se pose la question des structures et des équipes. Soutenir le cinéma francophone ne consiste pas uniquement à financer des œuvres, mais aussi à aider celles et ceux qui accompagnent le secteur au quotidien. Dans ce contexte, quel a été le rôle de la Commission communautaire française dans le maintien des emplois, singulièrement ceux d'ACS, qui constituent souvent la colonne vertébrale des associations culturelles actives dans le cinéma ?

De manière générale, quel est l'apport de l'action de la Commission communautaire française et de son Collège au cinéma francophone bruxellois ?

*(M. Petya Obolensky, deuxième vice-président,
reprend place au fauteuil présidentiel)*

M. Rudi Vervoort, ministre.- L'intervention de la Commission communautaire française dans le secteur audiovisuel, et plus particulièrement celui du cinéma, se concentre sur les activités de promotion et de diffusion. Il s'agit de financer des festivals, des programmes d'éducation au cinéma et à l'image, des ateliers d'initiation, et de favoriser la diffusion d'œuvres du cinéma belge francophone. Le soutien à la création et à l'aide à la production d'œuvres cinématographiques relève quant à lui exclusivement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Région bruxelloise soutient également le secteur du cinéma à travers la structure screen.brussels et la politique de promotion de l'image de Bruxelles, qui subventionne pratiquement tous les festivals se déroulant sur le territoire régional.

La Commission communautaire française soutient, quant à elle, une vingtaine de festivals de cinéma, tous genres confondus, organisés sur le territoire bruxellois. La programmation de ces événements inclut généralement des films belges, offrant une opportunité précieuse aux jeunes créateurs de chez nous de faire projeter leur film.

L'organisation de ces festivals à Bruxelles permet de faire rayonner l'image de la Région. Ceux-ci se sont en effet construit une solide réputation aux niveaux national et international, comme le Brussels International Fantastic Film Festival, Anima, le Brussels Short Film Festival, le Brussels International Film Festival, etc.

Par ailleurs, la Commission communautaire française est à l'initiative du festival Cinemamed, dont la notoriété a largement dépassé nos frontières et qui a connu une fréquentation record et un grand succès lors de sa dernière édition en décembre 2025.

Elle soutient également une dizaine d'activités de médiation, de diffusion et de promotion. Nous citerons, à titre d'exemple, l'ASBL Freyja pour son projet « Les Toiles », qui vise à amener le cinéma à des publics qui n'y ont aucun accès (personnes en grande précarité ou incarcérées). En outre, l'ASBL Cinergie œuvre à faire connaître et à diffuser le cinéma belge francophone.

La Commission communautaire française soutient en outre trois activités – ateliers ou laboratoires – d'accompagnement de projets audiovisuels : le Centre Vidéo de Bruxelles, le Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles et l'Atelier Graphoui.

Ces structures permettent d'apporter une aide à des jeunes créateurs dans la réalisation de leurs projets et de développer des ateliers d'initiation à destination de jeunes non issus des écoles de cinéma.

La Commission communautaire française fournit une aide à la diffusion de films de qualité via le Réseau d'action culturelle-cinéma. Il s'agit d'un outil développé en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Jusqu'à fin 2025, la sélection comportait aussi des films étrangers d'art et d'essai. À partir de cette année, la sélection se limitera à la production des films ayant bénéficié d'une aide du Centre du cinéma et de l'audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce

système permet d'octroyer à des associations qui organisent une projection une intervention dans les frais de diffusion de ces films.

Afin de stabiliser les associations et de pérenniser l'emploi, la Commission communautaire française a conclu neuf conventions dans le cadre du règlement relatif à l'octroi de conventions pluriannuelles pour les opérateurs culturels structurants en vue d'augmenter l'accessibilité de la population bruxelloise à la culture. Les opérateurs œuvrant dans le secteur audiovisuel concernés sont les suivants : le Centre du film sur l'art, le Centre vidéo de Bruxelles, Cinemamed, Cinédit, Cinergie, Extra & Ordinary People, Le P'tit Ciné, Un Soir... Un Grain et, à partir de 2026, Les Grignoux pour le programme « Écran large sur tableau noir » à Bruxelles.

La Commission communautaire française n'a pas de budget spécifique dédié au rayonnement du cinéma à l'échelle internationale.

(Applaudissements)

Mme Françoise Schepmans (MR).- De nombreux professionnels de l'audiovisuel reconnaissent que la Commission communautaire française n'a pas déserté le secteur, mais signalent aussi que son soutien reste peu visible pour celles et ceux qui font vivre le cinéma francophone au quotidien.

LES LOGEMENTS ÉTUDIANTS GÉRÉS PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Question orale de Mme Françoise Schepmans

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

Mme Françoise Schepmans (MR).- À Bruxelles, trouver un kot est devenu, pour beaucoup d'étudiants et d'étudiantes, un véritable parcours du combattant. Faute d'une offre suffisante de logements destinés au public étudiant, de nombreux jeunes sont contraints de se tourner vers le marché locatif classique, où la concurrence est rude.

Le premier monitoring du logement étudiant réalisé par perspective.brussels montre une réalité préoccupante : à peine un étudiant sur trois trouve aujourd'hui un logement dans l'offre dédiée aux étudiants en Région de Bruxelles-Capitale. Dans ce contexte de pénurie structurelle, chaque acteur public qui dispose de leviers, même partiels, a une responsabilité particulière.

À cet égard, la Commission communautaire française joue un rôle direct en tant qu'opérateur public de logements étudiants, notamment via les logements qu'elle gère ou finance dans le cadre de ses compétences. Or, selon ce monitoring, les opérateurs publics, dont la Commission communautaire française fait partie, ne représentent qu'une part très limitée du parc de logements étudiants à Bruxelles. Il est donc légitime de dresser un bilan clair de ce qui a été entrepris par la Commission communautaire française pour maintenir, améliorer et valoriser son offre propre de logements étudiants.

Quel est l'état des lieux des logements étudiants gérés ou subsidiés directement par la Commission communautaire française, tant en matière de capacité (nombre de places) que de répartition géographique sur le territoire bruxellois ?

Quelles actions ont été mises en œuvre afin d'assurer le maintien, la rénovation ou l'amélioration de la qualité de ces logements étudiants, notamment en matière de salubrité, de sécurité et de performance énergétique ?

Enfin, de quelle manière la Commission communautaire française articule-t-elle son rôle de gestionnaire de logements étudiants avec celui des autres acteurs publics de l'enseignement francophone, pour prévenir les ruptures de parcours pour les étudiants dépendant de cette offre publique ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- La Commission communautaire française n'est pas un acteur majeur en matière de logement étudiant. Outre l'internat du CERIA, qui compte 32 places d'accueil pour des étudiantes de l'enseignement supérieur et du secondaire, la Commission communautaire française offre cinq logements à proximité de l'Institut Redouté-Peiffer. Ces logements, qui faisaient partie du patrimoine historique de la province du Brabant, ont été concédés à la Plateforme logement étudiant du Pôle académique de Bruxelles. De nombreux travaux de rénovation y ont été menés, entre autres au niveau de la toiture et la chaudière vient d'être remplacée ; il s'agit donc de logements de qualité.

Cependant, l'offre de logements étudiants ne relève pas de la Commission communautaire française, mais de la Région bruxelloise, dans le cadre de la planification urbaine. Je ne peux dès lors vous donner d'autres informations que celles qui m'ont été transmises par les services de la Commission communautaire française.

Si vous m'interrogez au Parlement bruxellois, je serai peut-être en mesure de vous répondre plus amplement.

Mme Françoise Schepmans (MR).- La Commission communautaire française doit absolument prendre en compte ce premier Monitoring du logement étudiant réalisé par perspective.brussels, parce qu'il importe que tout le monde fasse sa part du travail.

**L'ÉTAT DES LIEUX DE LA CONSOMMATION
DU PROTOXYDE D'AZOTE**

Question orale de M. Jamal Ikazban
**à M. Alain Maron, ministre en charge
de la Santé**

M. le président.- A la demande de son auteur, la question orale est transformée en question écrite.

CLÔTURE

M. le président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

La prochaine séance se fera sur convocation.

La séance est levée à 12h41.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Mustapha Akouz, Abdourahmane Baldé, Clémentine Barzin, Bruno Bauwens, Kristela Bytyçi, Martin Casier, Angelina Chan, Geoffroy Coomans de Brachène, Marie Cruysmans, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Christophe De Beukelaer, Louis de Clippele, Ariane de Lobkowicz, Ludivine de Magnanville Esteve, Jonathan de Patoul, Margaux De Ré, Françoise De Smedt, Alain Deneef, Elhadj Moussa Diallo, Ibrahim Donmez, Mihaela Drozd, Amin El Boujdaini, Hanina El Hamamouchi, Soulaimane El Mokadem, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Aline Godfrin, Jamal Ikazban, Cécile Jodogne, Zakia Khattabi, Sadik Köksal, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Ahmed Laaouej, Karine Lalieux, Stéphanie Lange, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Gisèle Mandaila, Danaé Michaux Maimone, Petya Obolensky, Hennan Oflu, Mohammed Ouriaghli, Amélie Pans, Patricia Parga Vega, John Pitseys, Marisol Revelo Paredes, Oliver Rittweger de Moor, Françoise Schepmans, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Mehdi Talbi, Hicham Talhi, Sevket Temiz, Gaëtan Van Goidsenhoven, Cécile Vainsel, Olivier Willocx.

Membre du Gouvernement présent à la séance : Rudi Vervoort.

ANNEXE 1

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

- 2025/2656 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2025 par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 05
- 2025/2684 modifiant les crédits provisoires pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2025
- 2025/2694 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2025 par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 31
- 2025/2740 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2025 par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 32
- 2025/2770 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2025 par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 02 et de la mission 21
- 2025/2801 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2025 par transfert de crédit entre allocations de base du programme 0 et de la mission 21 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2025
- 2025/2839 modifiant le budget de la CF pour l'année 2025 par transfert de crédit entre allocations de base du programme 0 et de la mission 21 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2025
- 2025/2871 modifiant les crédits provisoires pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2025 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 22 – programme 002
- 2025/2879 modifiant les crédits provisoires pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2025 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 23 – programme 003

ANNEXE 2

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- ...

1. ...

2. ...

